

PEB *ÉCHANGES*

LA REVUE DU PROGRAMME DE L'OCDE POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉDUCATION

- 7 Un lieu d'accueil pour les étudiants handicapés : l'université de Grenoble en France
- 9 Concevoir les établissements scolaires pour la société de l'information : bibliothèques et centres de documentation et d'information – DOSSIER
- 18 Programme d'enseignement de base de la Turquie
- 21 Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur : le cas du Royaume-Uni
- 23 Sites Web utiles
- 24 Publications

Concevoir
les établissements
scolaires
pour la société
de l'information



Programme pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB)

Le Programme pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB : Programme on Educational Building) opère dans le cadre de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Il promeut les échanges internationaux au niveau des idées, de l'information, de la recherche et de l'expérience dans tous les domaines de la construction et de l'équipement de l'éducation. Les préoccupations essentielles du Programme sont d'assurer que l'enseignement retire le maximum d'avantages des investissements dans les bâtiments et les équipements, et que le parc de bâtiments existants soit planifié et géré de manière efficace.

À présent, dix-huit pays Membres de l'OCDE et neuf Membres associés participent au Programme. Le PEB est mandaté par le Conseil de l'OCDE pour étudier les questions touchant au parc immobilier de l'éducation (tous niveaux confondus) jusqu'à la fin de l'année 2001. Un Comité de direction composé des représentants de chacun des pays participants établit le programme de travail et le budget annuels.

Les Membres du PEB

Australie	Mexique
Autriche	Nouvelle-Zélande
Corée	Pays-Bas
Espagne	Portugal
Finlande	République tchèque
France	Royaume-Uni
Grèce	Suède
Irlande	Suisse
Islande	Turquie

Les Membres associés

Albania Education Development Project
Het Gemeenschapsonderwijs (Belgique)
Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft (Belgique)
Province du Québec (Canada)
Regione Emilia-Romagna (Italie)
Regione Toscana (Italie)
République slovaque
Service général de garantie des infrastructures scolaires subventionnées (Belgique)
Tokyo Institute of Technology (Japon)

ACTIVITÉS DU PEB ET DE L'OCDE

In memoriam

Francisco Garcia de Paredes

Architecte, Vice-président du Comité de direction du PEB de 1987 à 1991, est décédé le 17 décembre 1999. Il manquera à ses nombreux amis à travers le monde.

NOUVELLE PUBLICATION DU PEB SUR LA GESTION

Les universités et autres établissements d'enseignement tertiaire dépendent des sommes considérables pour assurer la maintenance des bâtiments, des sites et des infrastructures de communication. Cependant, une approche plus stratégique de la gestion des biens en capital est essentielle dans un contexte où l'enseignement tertiaire est toujours davantage ouvert à la concurrence, où les fonds publics sont de plus en plus réduits et où la technologie et la globalisation posent de nouveaux défis. Quelle va être l'incidence des technologies de la communication sur les besoins en termes d'espace ? Quelles mesures les gestionnaires d'institutions peuvent-ils prendre pour gérer les risques inhérents à des changements rapides ? De quelle manière le rôle des gestionnaires d'équipements évolue-t-il et de quels instruments ces derniers auront-ils désormais besoin pour être plus efficaces dans leur travail ?

Publié en octobre 1999, *La gestion stratégique des biens en capital des établissements d'enseignement supérieur*

apporte des réponses à ces questions et montre comment on peut, dans le cadre de la poursuite des objectifs institutionnels, optimiser l'utilisation des ressources investies dans les équipements. Cet ouvrage s'appuie sur les travaux d'un atelier international où l'on a examiné les tendances récentes des politiques de l'enseignement tertiaire – à savoir l'ouverture du marché, la valorisation de l'étudiant et de ses choix, l'apprentissage à vie, et la disparition progressive des différences sectorielles. L'atelier tenu à Sydney en Australie a été organisé conjointement par le PEB et le Programme de l'OCDE sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de la Formation de Nouvelle-Galles du Sud. *La gestion stratégique des biens en capital des établissements d'enseignement supérieur* est la dernière publication de la série « Les cahiers du PEB ».

SÉMINAIRE SUR L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE

Le séminaire organisé par le PEB sur « L'évolution des infrastructures de l'enseignement tertiaire » a eu lieu du 25 au 28 octobre. Quarante décideurs, chefs d'établissement et chercheurs provenant d'une douzaine de pays se sont réunis à l'université de Laval, au Québec, où ils ont entendu un discours d'ouverture enthousiasmant de Paul Davenport, Président de l'*University of Western Ontario*, Canada. M. Davenport, dont l'exposé portait sur le thème « Priorités académiques et choix

d'infrastructures » a examiné les problèmes auxquels les universités et autres établissements d'enseignement tertiaire sont confrontés dans le domaine de l'enseignement, des technologies et de la gestion. Les jours suivants, d'autres participants ont fait des exposés sur différents thèmes : Jan Ivar Mattsson (Suède) sur « À qui devraient appartenir les bâtiments universitaires ? », William A. Daigneau (États-Unis) sur « L'impact des équipements sur la qualité de l'enseignement », John Rushforth (Royaume-Uni) sur « L'évaluation des performances de la gestion du parc immobilier », et Jean-Pascal Foucault (Canada) sur les « Indices de performance stratégiques et de financement équitables ».

Au cours du séminaire, des débats ont eu lieu parmi les participants au sujet de ces exposés et des questions qu'ils ont soulevées, soit à l'occasion de sessions plénières, soit en groupes. Ils ont pu se rendre dans différents établissements du Québec – y compris les CEGEP (établissements d'enseignement général et professionnel), l'université de Québec à Montréal et l'École de technologie supérieure à Montréal et constater eux-mêmes comment ces différents établissements faisaient face à cette évolution.

Selon Richard Yelland, responsable du PEB, commentant les rapports communiqués par les groupes de discussion à l'issue du séminaire, cette rencontre a démontré que le nouvel environnement de l'enseignement tertiaire présente de nombreux points communs dans les différents pays. Dans la société du savoir, l'enseignement supérieur se diversifie et adopte une démarche davantage apparentée à l'esprit d'entreprise. Et alors que les effectifs augmentent tout comme les attentes en matière de services et de qualité, les exigences d'efficacité et de transparence qui pèsent sur les gestionnaires se font de plus en plus pressantes. En outre, on recense de plus en plus de professionnels capables de gérer ces installations efficacement et sachant ce qu'il faut faire pour qu'elles fonctionnent bien.

Toutefois, le séminaire a également révélé un manque de connaissances et de compréhension inquiétant sur un certain nombre de points essentiels. L'impact de la concurrence, exercé notamment par le secteur à but lucratif, en liaison avec le recours croissant aux technologies de l'information pour dispenser des formations amène à véritablement s'interroger sur la nature des équipements dont les établissements auront besoin à l'avenir. Et malgré quelques efforts pionniers, nous sommes encore loin de comprendre les conséquences réelles des installations sur les résultats de l'enseignement.

Face à cette évolution, les responsables de la gestion des installations font preuve d'une plus grande souplesse dans la conception, l'achat et la gestion des bâtiments, mettent au point de nouveaux instruments et affichent un plus grand professionnalisme dans leur travail. Cela dit, des efforts plus importants s'imposent dans trois domaines essentiels :

- La recherche fondamentale concernant l'incidence que les installations ont sur l'acquisition de connaissances ;

- Un échange d'informations plus systématique entre les professionnels à l'échelon tant national qu'international ;
- La nécessité de sensibiliser davantage les chefs d'établissement au rôle important des installations et au concours que leurs gestionnaires peuvent apporter à la planification stratégique et à la gestion du risque.

Ce qu'il faut comprendre, et c'était là le message final résultant de ce séminaire, c'est qu'il s'agit non pas seulement d'assurer et de continuer à assurer l'excellence de l'enseignement, mais aussi de garantir la survie même des établissements à une époque de mutations très rapides.

Les exposés thématiques sont reproduits sur le site du PEB sur le Web à l'adresse suivante : www.oecd.org/les/edu/peb.

Le programme pour la construction et l'équipement de l'éducation tient à remercier très sincèrement de leur aide et de leur hospitalité les co-organisateurs du séminaire – le ministère de l'Éducation du Québec et l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel – ainsi que les établissements qui l'ont accueilli.



Un symposium de deux jours a été organisé à Baltimore, dans le Maryland, aux États-Unis, les 30 et 31 octobre 1999, sur le thème « Les équipements éducatifs en milieu urbain : création, maintenance et renouvellement ». Cette rencontre est le fruit d'une collaboration entre le PEB, le *Committee on Architecture for Education* (comité de l'architecture pour l'éducation) de l'*American Institute of Architects* (institut américain des architectes) et du *Urban Education Facilities*, l'une des sections du *Council of Educational Facility Planners International* (CEFPI – Conseil des planificateurs de services éducatifs, international). Ce symposium s'est déroulé dans deux établissements scolaires du Maryland, *Wilde Lake High School* à Howard County et *Patterson High School*, à Baltimore.

Parmi les principaux intervenants, on peut citer John Mayfield (Australie), Bruce Jilk et Prakash Nair (États-Unis) et Ken Beeton (Royaume-Uni). Certains des exposés présentés lors de cette réunion sont disponibles sur www.designshare.com/.

Les participants au symposium ont appris comment d'importants systèmes publics scolaires aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni ont fait face aux problèmes d'infrastructure. Des conceptions novatrices ont été présentées de même que des méthodes nouvelles de financement.

La conclusion qui se dégage du symposium est que malgré des investissements massifs dans les équipements éducatifs les années passées, d'importants problèmes de maintenance et d'adaptabilité subsistent, en particulier dans les zones urbaines. De grandes inégalités s'observent au sein des pays et entre eux.

Regardant vers l'avenir, les participants ont reconnu qu'il était de plus en plus probable que d'importants changements surviennent dans la prestation des activités d'enseignement et ils se sont demandé si les professionnels de l'enseignement, les planificateurs scolaires et les architectes avaient réellement pris conscience des conséquences de cette évolution.

Les participants ont souligné la nécessité de procéder à des évaluations, mais aussi d'innover. À une époque où les perspectives économiques sont encourageantes dans de nombreux pays et où d'importants investissements sont prévus dans la création d'équipements éducatifs ou dans leur rénovation, il serait imprudent de lancer de grands programmes de constructions nouvelles sans avoir bien compris l'importance que revêtent véritablement les installations scolaires et ce que seront les besoins éducatifs du XXI^e siècle.

4

Avant tout, il importe de tirer les leçons de l'expérience et, dans le monde très décentralisé de la construction scolaire, de saisir toutes les occasions qui s'offrent d'échanger des idées. Le PEB a une importante responsabilité à assumer pour promouvoir la recherche et le développement dans ce domaine.

Le PEB et les co-organisateur du symposium remercient l'État du Maryland de leur hospitalité.

PRATIQUES EXEMPLAIRES DANS L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le réseau de l'action de l'école en faveur de l'environnement (ENSI) de l'OCDE/CERI a organisé un atelier stratégique international sur la généralisation des pratiques exemplaires en matière d'éducation à l'environnement à Hadeland, en Norvège, du 9 au 12 décembre 1999. Ce séminaire portait sur les questions suivantes : quels instruments d'action permettent d'assurer effectivement une éducation au développement durable ? Est-il possible de recenser d'importants processus, mécanismes et structures d'aide aux établissements scolaires ainsi que d'autres changements systémiques propres à généraliser l'éducation à l'environnement ?

Ce séminaire sur le thème « From the Pilot to the Mainstream » (passer de l'expérimentation à l'intégration), avait pour objet de présenter pour examen toute

une palette de possibilités d'action et d'expériences et de donner aux décideurs des exemples des dispositions qu'ils pourraient prendre pour que les pratiques exemplaires en matière d'éducation à l'environnement ne constituent plus des activités périscolaires mais soient intégrées aux cursus scolaires proprement dits. Ont également été présentés des exemples d'actions, de programmes et de projets qui ont réussi à généraliser des pratiques exemplaires initialement appliquées dans des établissements phares en matière d'éducation à l'environnement.

Cette manifestation faisait suite à la conférence internationale organisée à Linz, en Autriche, en octobre 1998 sur le thème « L'éducation à l'environnement pour un avenir durable ». Cette conférence organisée par le ministère fédéral autrichien de l'éducation et des affaires culturelles, en collaboration avec le Centre de l'OCDE pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement et le PEB, a fait l'objet d'un rapport qui est à présent disponible. Pour tout complément d'information, veuillez entrer en relation avec Isabelle Etienne au Secrétariat du PEB (Isabelle.Etienne@oecd.org).

UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR LA DEELSA

L'OCDE se réjouit d'annoncer la nomination de John P. Martin au poste de Directeur de la Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales (DEELSA). M. Martin, d'origine irlandaise, est titulaire d'une licence et d'une maîtrise d'économie (mention très bien) du *University College* de Dublin, et d'une maîtrise de l'université d'Oxford. Il a travaillé de 1970 à 1972 au *Economic and Social Research Institute* à Dublin. Avant de rejoindre l'OCDE, M. Martin a occupé de 1975 à 1977 un poste de chercheur attaché au *Nuffield College* à Oxford et de conférencier au *Merton College* à Oxford. M. Martin a acquis une réputation internationale grâce à ses travaux dans le domaine des échanges internationaux et de l'économie du travail ; il a publié de nombreux articles sur ces thèmes dans des revues spécialisées. Il a également enseigné à temps partiel à l'Institut d'études politiques à Paris. Au sein de l'OCDE, M. Martin a tout d'abord travaillé à la Division des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation où il a fait en sorte que les questions relatives au chômage des jeunes occupent une place particulière. Pendant qu'il dirigeait la Division de l'analyse centrale à la SME, il a créé les *Perspectives de l'emploi*, à présent l'une des publications phare de l'OCDE. De 1986 à 1993, M. Martin a occupé un poste de chef de division au Département des affaires économiques. En 1993, il est revenu dans son ancienne direction, la DEELSA, en qualité de directeur adjoint. M. Martin prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2000 après la retraite de l'actuel Directeur, Thomas J. Alexander, le 29 février 2000.



..... ■

NOUVELLES

NOUVELLES NORMES D'AMÉNAGEMENT POUR LES ÉCOLES NÉO-ZÉLANDAISES

Le premier ministre, Jenny Shipley, a mis en place dans l'enseignement primaire de nouvelles normes d'aménagement en vertu desquelles chaque établissement disposera de 48 % d'espace supplémentaire ; les autorités publiques sont tenues d'aligner tous les établissements sur les nouvelles normes d'ici à 2005. « Ces nouvelles dispositions prévoient que toutes les écoles primaires doivent posséder une salle polyvalente. Actuellement, ce n'est pas le cas, et les établissements ont dû réunir des fonds pour construire ce type d'équipement ».

« Autre point important, les nouvelles normes laissent aux établissements scolaires une plus grande souplesse dans la façon dont elles utilisent l'espace dont elles disposent. Désormais, les écoles ne seront pas toutes identiques... Il leur appartient de décider comment utiliser au mieux l'espace pour que leurs élèves obtiennent les meilleurs résultats. Nous ne pouvons espérer voir nos enfants participer à l'économie du savoir et être davantage sensibilisés à leur culture, à leur santé et leur bien-être si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires à cette fin dans nos établissements scolaires. Nous avons engagé un milliard de dollars néo-zélandais pour réaménager les écoles au cours des trois prochaines années et nous prendrons d'autres engagements financiers pour que tous les établissements soient en conformité avec les nouvelles normes » a déclaré Shipley.

Pour d'autres précisions, voir le site du guide du patrimoine immobilier scolaire sur le Web : <http://www.minedu.govt.nz/apps/propertyguide/>.

VIABILITÉ ET CONSTRUCTION SCOLAIRE EN IRLANDE

Le *Department of Education and Science*, en Irlande, a pris des mesures pour mettre à exécution la mission définie dans le document d'orientation stratégique du gouvernement sur la viabilité. Cette administration établit des plans pour un certain nombre d'équipements éducatifs de taille variable et étudie les aspects de la viabilité afin de pouvoir les appliquer aisément et de façon rentable aux modèles d'établissement les plus récents.

Les plans sont envisagés dans une optique globale et la viabilité dans son sens le plus général concerne non plus la situation des bâtiments considérés dans leur environnement, mais la sélection envisagée des matériaux de construction. Dans ces projets, on étudiera la possibilité d'appliquer des principes de construction à la mise en place d'environnements de formation et de travail respectueux de la santé.



Ces plans étudieront ce que l'équipement apporte à l'individu, à la collectivité et à l'environnement tout au long de sa vie en renforçant la prise de conscience des utilisateurs eux-mêmes et en mettant en évidence l'influence que les personnes exercent les unes sur les autres et sur l'environnement.

Ces projets visent à réduire les besoins énergétiques des établissements scolaires et à améliorer les aspects architecturaux dont il est habituellement tenu compte dans la construction scolaire en Irlande. Les travaux de construction relatifs aux deux premiers projets devraient commencer à la fin du printemps 2000. Pour toute autre information, veuillez contacter :

*Martin Heffernan, Architect and Manager, Planning and Building Unit ou
Frank Lewis, Project Architect
Department of Education and Science
Portlaoise Road, Tullamore
Co. Offaly, Irlande
Tél. : 353 (0) 506 21363, télécopie : 353 (0) 506 51119.*

LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES DU 3ÈME MILLÉNAIRE

Pour assurer la démocratisation de l'accès à l'université et pour faire face à une forte croissance des étudiants, la France a entrepris un schéma national de gestion universitaire. Le programme Université 2000, qui a débuté au début des années 90, replace l'université au cœur des villes et contribue au développement national et régional du territoire par un rééquilibrage des équipements universitaires.

Le pays poursuit maintenant cette politique à travers le projet U3M (Université du troisième millénaire). Il s'agit d'un plan de mise en réseaux universitaires de grandes structures et d'équipements de recherche, d'amélioration du logement étudiant, des bibliothèques et des salles de travail, et de l'intégration des technologies de l'information et de la communication. Le ministère français de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie a tenu un colloque sur ce programme en décembre 1999.

MIEUX UTILISER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES AU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni invite instamment les établissements scolaires du pays à être plus nombreux à ouvrir leurs portes en soirée et le week-end aux étudiants, aux familles et au public en général. En novembre 1999, le ministre de l'Éducation et de l'Emploi, Malcolm Wicks, a fait les remarques suivantes : « D'ici à 2010, les établissements scolaires joueront à mon sens un rôle clé dans la revitalisation en proposant des activités de formation ou des possibilités d'études aux personnes de tous âges. Nombre d'établissements assurent déjà toutes sortes d'activités de formation et de loisirs en dehors des heures de classe normales. D'autres, toutefois, doivent suivre leur exemple. Ainsi, l'école Garibaldi à Mansfield propose des cours



aux parents, des formations pour adultes, un centre de formation aux technologies de l'information en libre service, une antenne du service de l'emploi ainsi qu'une large palette d'activités de soutien scolaire pour les élèves. À Liverpool, un certain nombre d'établissements primaires se sont associés avec l'établissement d'enseignement supérieur local, Liverpool Hope, pour assurer dans les écoles mêmes, à l'intention des parents, des formations de remise à niveau et des cursus débouchant sur un premier diplôme d'enseignement supérieur ».

Le *Department for Education and Employment* va allouer à l'Angleterre 80 millions de livres britanniques entre avril 2000 et 2002 au titre des activités de formation assurées en dehors des heures de classe et 160 millions, provenant des recettes de la loterie, seront affectés au soutien scolaire d'ici à l'été 2001. Ce ministère vient d'annoncer la parution d'une brochure gratuite intitulée « *Raising Standards : Opening Doors* », qui donne des conseils sur les moyens de mieux utiliser les équipements scolaires.

L'AIDE AU KOSOVO

La CRE, l'Association des universités européennes, assure la coordination de l'aide destinée à la reconstruction de l'université de Pristina, au Kosovo, à la suite des dégradations qu'elle a subies au cours des récentes hostilités dans cette région. Bien que de nombreux bâtiments aient subi peu de dégâts matériels sérieux, la plupart ont été vidés de la totalité de leur mobilier, équipement et livres et les installations, entre autres électriques, ont été gravement endommagées. Très souvent, il faut remplacer les portes et les fenêtres. La bibliothèque universitaire nationale a perdu une partie de son stock d'ouvrages et pâti d'un entretien insuffisant.

Étant donné la situation économique actuelle, qui fait suite à la guerre, le personnel aussi bien que les étudiants se trouvent dans une situation très précaire. Beaucoup d'entre eux sont maintenant obligés de réaliser des investissements personnels considérables pour réparer ou reconstruire leurs propres maisons et le personnel n'a perçu que deux traitements partiels depuis le début de la guerre. Les sources antérieures de financement n'existent plus désormais et les étudiants ont du mal à assumer les dépenses réelles de leur formation. D'après la CRE, cette situation fait peser une menace immédiate sur la survie de l'enseignement supérieur au Kosovo.

Selon les estimations, le coût des réparations d'urgence de l'université de Pristina serait légèrement supérieur à 4 millions de marks auxquels il faudrait rajouter 4.8 millions au titre des équipements et du mobilier. Les sommes nécessaires à plus long terme pour financer les laboratoires et les salles de classe se chiffrent, toujours selon les estimations, à 21 millions de marks. La Commission des Communautés européennes a relancé un projet de restauration d'urgence, qui couvrira les réparations les plus indispensables et notamment le financement des dortoirs et des cantines des étudiants, mais il reste encore à trouver les financements

nécessaires pour les équipements, le mobilier, la bibliothèque et l'aménagement du laboratoire.

Un certain nombre d'universités et d'organisations européennes ont également exprimé leur désir d'apporter leur aide. L'université Gödöllő de sciences agricoles, en Hongrie, a par exemple proposé de participer à la reconstruction des bâtiments et à l'aménagement de la bibliothèque ; l'université de Leeds, au Royaume-Uni, a fait don de 28 ordinateurs nouveaux ; la Fondation Soros, au Kosovo, a offert des ordinateurs portables et la gratuité d'accès à une base de données regroupant environ 3 000 revues électroniques ; l'université de Giessen, en Allemagne, a proposé son aide pour réaménager les laboratoires et redéfinir les programmes d'enseignement ; pour tout complément d'information, veuillez contacter :

Lewis Purser

Responsable du projet, CRE-Association des universités européennes

10, rue du Conseil général, 1211 Genève 4, Suisse

Tél. : 41 22 329 22 51, télécopie : 41 22 329 28 21

Courrier électronique : purser@uni2a.unige.ch

http://www.unige.ch/cre.

STATISTIQUES SCOLAIRES AUX ÉTATS-UNIS

Deux rapports récents, établis par John B. Lyons du Département de l'Éducation des États-Unis au sujet des établissements préscolaires, élémentaires et secondaires, sont à présent accessibles sur le site du PEB sur le Web (www.oecd.org/les/edu/peb/). Dans son « *Overview of Elementary and Secondary Education Facilities* » (tour d'horizon des équipements éducatifs de l'enseignement élémentaire et secondaire), l'auteur fournit des statistiques sur les recettes et les dépenses des établissements scolaires, la progression des effectifs d'élèves et l'état des installations, et indique également l'évolution probable de la construction scolaire. Dans son rapport intitulé « *K-12 School Construction Facts, Number 2* » (données sur la construction scolaire de la maternelle à la douzième année, n°2), l'auteur se penche sur les activités en matière de législation scolaire, les coûts de fonctionnement et la construction. Il attire par ailleurs l'attention sur la capacité des bâtiments scolaires de résister aux catastrophes naturelles : « dans la mesure où les établissements scolaires qui accueillent nos enfants de la maternelle à la douzième année ont en moyenne 43 ans, il est nécessaire de rénover ou de remplacer la plupart de ceux qui se trouvent dans des zones sujettes aux ouragans, aux tornades et surtout aux séismes... Les autorités scolaires au niveau des États et à l'échelon local devraient mettre en œuvre des programmes d'évaluation permanente des bâtiments scolaires et, le cas échéant, promouvoir l'idée de renforcer progressivement ces bâtiments afin de protéger les occupants des établissements scolaires exposés à des catastrophes naturelles dans les régions qui ne peuvent se permettre d'autres solutions ».

..... ■

UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS : L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE EN FRANCE

Les étudiants handicapés physiques à l'université de Grenoble bénéficient d'un ensemble de services fournis par différentes structures spécialisées et complémentaires pour répondre aux besoins de la vie étudiante. Plusieurs associations et secteurs gouvernementaux ont collaboré, d'une manière assez unique, à la construction d'une résidence universitaire adaptée ; d'autres encore coordonnent des actions pour assurer la continuité des infrastructures qui facilitent la poursuite d'études et les loisirs des personnes handicapées.

Prélude

Vingt logements spécialement conçus se trouvent dans une résidence universitaire de 220 chambres. Ce foyer intitulé Prélude a été ouvert en 1993 par la Fondation santé des étudiants de France grâce à la participation financière de la Fondation de France, de l'Association française contre la myopathie, de l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) et d'autres partenaires : État, région et département de l'Isère. Ce service est géré par le Centre médico-universitaire Daniel Douady (CMUDD), et ses frais de fonctionnement sont couverts par le Conseil général de l'Isère et les services d'Aide Sociale des départements dont sont originaires les étudiants.

Ces logements s'adressent à des étudiants handicapés physiques dépendants, inscrits à l'université de Grenoble et nécessitant un environnement adapté, et/ou l'aide d'une « auxiliaire de vie » et/ou un accompagnement de type institutionnel léger. Les 20 chambres sont reliées par interphone au service d'auxiliaire de vie et comportent des équipements techniques permettant d'optimiser l'autonomie des plus dépendants : porte automatique de chambre avec code, contrôle de l'environnement par infrarouge, mobilier réglable à l'entrée de l'étudiant (plan de travail, bureau et cuisine), fauteuil roulant douche pour le sanitaire... Pour l'aide au transfert un palan plafonnier facilite le travail de l'auxiliaire de vie. Le branchement des chambres sur le réseau Internet de l'université doit se finaliser en 2000.

Un personnel expérimenté, non médicalisé, assure 24 heures sur 24 une aide à la vie quotidienne tant physique qu'environnementale. Il s'agit de fournir à chaque étudiant un ensemble de prestations en aide humaine, modulables et individualisées, ainsi qu'une

sécurité de chaque instant. L'étudiant est sous-locataire de son appartement et gère en autonomie sa vie matérielle, administrative et sociale.

Lors d'une visite de ces studios à l'occasion de la conférence « Les étudiants handicapés et l'enseignement supérieur » en mars dernier, Jan Karlsson, consultant de l'OCDE, a été particulièrement impressionné par l'aménagement d'un studio pour une personne tétraplégique : « Il y avait un hamac suspendu à un rail au plafond allant de la chambre à la salle de bain. On aide l'étudiant à se placer dedans, après quoi il peut, avec un minimum d'assistance, être aidé pour sa toilette et pour se coucher. »

Une salle de kinésithérapie est installée dans la résidence et mise à la disposition de kinésithérapeutes du secteur privé.

Un tramway s'arrête devant la porte de Prélude et dessert le campus d'une part et d'autre part le centre ville de Grenoble en cinq minutes. Il permet une mobilité optimale sur toute l'agglomération.



Le Service conseil en autonomie pour personnes handicapées (SCAPH 38), qui est à la disposition de l'ensemble des personnes handicapées du département de l'Isère, et le Service d'accueil universitaire des étudiants handicapés sont implantés dans le même ensemble immobilier que le foyer, offrant ainsi sur place une gamme complète de services.

SAUH

Le Service d'accueil universitaire des étudiants handicapés (SAUH) de l'université de Grenoble a pour vocation d'apporter à tout étudiant, inscrit dans ses cursus, information et aide dans l'organisation et le déroulement de ses études. Il fait un travail d'information pour sensibiliser les personnels enseignants et techniques aux problèmes de ces jeunes, pour orienter et conseiller les étudiants sur le choix de cursus, pour les informer sur leurs droits (horaires adaptés, par exemple). Le SAUH apporte aussi une aide matérielle et technique ainsi qu'un soutien pédagogique lorsque cela est nécessaire ; une action est organisée en liaison avec l'université et le monde du travail afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.

La « Cellule accessibilité » du SAUH suit toutes les constructions nouvelles et tous les travaux de restructuration des bâtiments de l'université de Grenoble (résidences, restaurants, amphithéâtres, etc.) afin qu'ils

soient accessibles aux étudiants handicapés. Elle suit également des projets et travaux d'infrastructure pour assurer une continuité de déplacement : parking, cheminement, voirie et piste cyclable. L'intervention de la « Cellule accessibilité » se situe le plus en amont possible, depuis le programme jusqu'à la réalisation, afin que l'accessibilité soit :

- invisible, parce que réfléchi en début de projet ;
- intégrée, parce que servant à tous ;
- sans surcoût, parce que définie en programme.

Depuis 1994 le contrôle a priori des permis de construire en matière d'accessibilité est un plus très important pour un meilleur accès aux bâtiments publics des personnes handicapées physiques. Mais la « Cellule accessibilité » du SAUH reconnaît que la législation ne réglera pas tous les problèmes fonctionnels liés aux handicaps. Tant que les métiers de la construction ne seront pas formés à la compréhension d'usage de cette législation, beaucoup d'erreurs subsisteront dans son application. Aussi la « Cellule accessibilité » offre-t-elle



Un palan plafonnier facilite le transfert de l'étudiant entre son lit et un fauteuil douche.



Les plans de travail et étagères montés sur rails sont réglables en hauteur.

un suivi de type « accompagnement-formation » donnant une lecture liée aux situations de handicap d'usage et des préconisations allant au-delà du législatif afin de favoriser les handicaps les plus dépendants.

CMUDD

Le Centre médico-universitaire Daniel Douady est l'un des rares établissements à associer dans ses murs université et centre hospitalier à la pointe du progrès. En effet, toute personne handicapée ou malade ayant pour objectif de se soigner, se rééduquer et poursuivre un cursus scolaire et/ou universitaire, ainsi que de se réinsérer dans la vie courante, trouvera dans cet établissement les compétences et l'infrastructure nécessaires à la réalisation de ses projets. Le CMUDD, géré par la Fondation santé des étudiants de France, propose aussi du sport et de nombreux loisirs.

Fondation santé des étudiants de France

Les équipes sanitaires et pédagogiques de la Fondation santé des étudiants de France œuvrent pour que la maladie ou le handicap n'entraient en aucune façon la poursuite d'un parcours scolaire et universitaire. Elle veille à apporter non seulement un maximum de confort et de sécurité mais aussi à favoriser un accès très large au sport et à la culture. Pour aider les étudiants handicapés à mieux entrer dans la vie sociale et le monde du travail, des structures médico-sociales ont été mises en place et reliées aux établissements de la Fondation, permettant entre autres l'aménagement ergonomique de postes de travail.

Contacts :

- Kathryn LEQUETTE, *Prélude, Résidence universitaire Les Taillées, 291, rue de la Houille Blanche, 38406 St-Martin d'Hères Cedex, tél. : 33 (0)4 76 59 55 50, télécopie : 33 (0)4 76 59 55 70.*
- Claude CHARLON, SAUH, *Résidence les Taillées, B 91, Domaine Universitaire, 38406 St-Martin d'Hères, tél. : 33 (0)4 76 59 55 76, télécopie : 33 (0)4 76 59 55 69.*
- Dominique FERTÉ, « Cellule accessibilité », SAUH, *Résidence les Taillées - B 91, Domaine Universitaire, 38406 St-Martin d'Hères Cedex, tél. : 33 (0)4 76 59 55 40, télécopie : 33 (0)4 76 59 55 69.*
- Fondation santé des étudiants de France, B.P. 147, 75664 Paris Cedex 14, tél. : 33 (0)1 45 89 43 39, télécopie : 33 (0)1 45 89 17 62.
- CMUDD, 38660 St-Hilaire du Touvet, tél. : 33 (0)4 76 45 49 50, télécopie : 33 (0)4 76 45 49 00.

CONCEVOIR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION : BIBLIOTHÈQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Introduction

Les rôles et fonctions des bibliothèques scolaires connaissent une mutation rapide et fondamentale.

Plusieurs faits nouveaux engendrent une évolution des fonctions des établissements scolaires, et en particulier de leurs centres d'information et de documentation, et par conséquent de leur organisation, de leur implantation et de leurs impératifs matériels, parmi lesquels :

- l'adoption large (mais inégale) des nouvelles technologies de l'information et des communications ;
- le développement de la société de l'information et sa dépendance accrue à l'égard d'une économie fondée sur le savoir ;
- la volonté naissante de tous les pays Membres de l'OCDE de faire de la formation tout au long de la vie une réalité pour tous.

Face à ces changements, le programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB) a organisé un séminaire qui a réuni environ 70 délégués venus de 22 pays, à Lisbonne, au Portugal, du 16 au 18 juin 1999.

Les principaux intervenants, les groupes de discussion, les études de cas et les visites d'établissement ont porté sur un certain nombre de thèmes parmi lesquels :

- les conséquences des nouvelles technologies de l'information et des communications ;
- les nouvelles caractéristiques de la formation et la diversification des personnes qui suivent et qui assurent des formations ;
- l'évolution des relations entre la bibliothèque scolaire et un certain nombre d'autres instances notamment la collectivité locale, d'autres bibliothèques et le secteur des entreprises privées ;
- la nécessité d'assurer l'égalité d'accès de tous aux ressources de la bibliothèque scolaire.

Résumé des conclusions

- La bibliothèque scolaire n'est plus désormais un lieu où sont entreposées des informations sur support papier. Elle a, entre autres, pour fonction d'assurer l'accès aux éléments d'information existants, de créer de nouvelles connaissances diffusées à travers de multiples médias et d'instaurer des relations entre les personnes.
- À l'ère de l'information, les nouvelles technologies de l'information et des communications sont au centre du fonctionnement de la bibliothèque scolaire.
- La bibliothèque scolaire est maintenant un bien public. Ce qui jadis a pu être considéré comme le cœur de l'établissement scolaire est maintenant également indispensable à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. À l'ère de l'information, la bibliothèque compte de nouveaux utilisateurs et par voie de conséquence, de nouvelles parties prenantes.
- Les bibliothèques de l'avenir auront des fonctions, des attributions et des pratiques de travail nouvelles.
- Chaque bibliothèque scolaire fera partie de réseaux auxquels elle apportera son concours et dans lesquels elle puisera des ressources pédagogiques.
- De nouvelles dispositions seront mises en place afin d'obtenir les ressources en capital et récurrentes requises pour construire les bibliothèques scolaires à l'ère de l'information et pour les faire fonctionner.
- Pour mettre en place les bibliothèques dont nous aurons besoin à l'avenir, le mieux sera de s'inspirer des meilleures constructions qui existent plutôt que d'imposer des critères nouveaux empruntés à d'autres secteurs.
- À mesure que les nouvelles bibliothèques seront plus largement dotées des nouvelles TIC, il leur appartiendra de contribuer à remédier à l'inégalité des chances et à généraliser l'accès aux ressources pédagogiques.

Le programme du séminaire incluait des exposés par Roberto Carneiro (Portugal) et Edwyn James (OCDE), des études de cas de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni (voir Contacts, p. 17) et des visites dans des établissements scolaires portugais pour y observer des innovations importantes dans l'aménagement et le fonctionnement de leurs bibliothèques scolaires.

Il convient de remercier le Ministère de l'éducation (DEGRE) du Portugal de ses précieuses contribution et coopération à l'organisation du séminaire.

Si les débats ont initialement porté sur l'école, ils se sont rapidement étendus aux bibliothèques municipales et aux relations entre les établissements scolaires et la collectivité dont chaque membre à l'« ère de l'information » sera un apprenant.

Le rapport qui suit décrit les principaux résultats de ce séminaire. Son objectif est de définir une série de lignes directrices à l'intention des personnes chargées d'aménager les établissements scolaires nouveaux et existants – en particulier celles qui s'occupent des bibliothèques scolaires et de leurs relations avec la collectivité locale. Ce rapport a été établi par un consultant australien, John Mayfield.

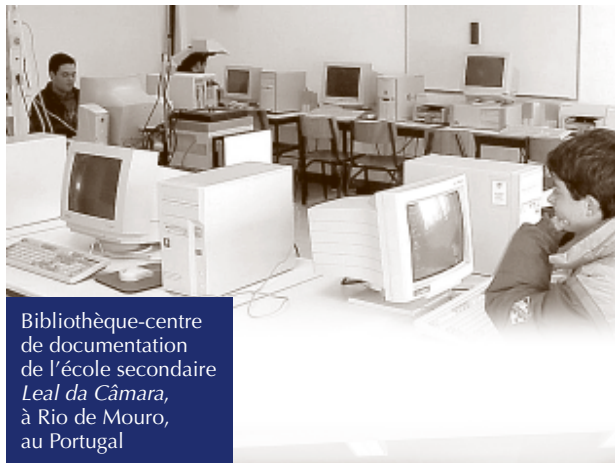
Il n'y a pas une seule façon correcte de concevoir les établissements scolaires ou les bibliothèques scolaires pour l'ère de l'information. Les conclusions dégagées du séminaire de Lisbonne fourniront cependant une liste de références utiles ou un récapitulatif des aspects à prendre en considération au moment où les décisions sont prises dans le contexte d'établissements donnés et de leurs communautés.

Résultats du séminaire

1. La bibliothèque est désormais plus qu'une bibliothèque

Chaque intervenant, chaque étude de cas et toutes les visites organisées dans des établissements scolaires locaux ont confirmé que les rôles et les fonctions de la bibliothèque scolaire ont évolué et continuent d'évoluer en même temps que se transforme la nature des activités d'enseignement dans la société.

Le rythme de l'évolution varie selon les circonstances et les priorités particulières des diverses communautés, mais les types de changements sont clairs et bien illustrés par la diversité des noms à présent donnés à ce qui fut jadis le cœur incontesté de l'établissement scolaire : la bibliothèque.



Bibliothèque-centre de documentation de l'école secondaire Leal da Câmara, à Rio de Mouro, au Portugal



Les appellations telles que bibliothèque-centre de documentation et d'information pédagogique témoignent de l'élargissement des ressources proposées, qui comprennent non plus seulement des livres mais aussi des cassettes audio, des cassettes vidéo, des CD-ROM, l'accès à l'Internet et une palette de plus en plus grande de services d'information électroniques.

Les dénominations telles que centres d'apprentissage et d'information en Autriche et centres de documentation et d'information (CDI) en France reflètent l'importance particulière que revêtent les nouvelles technologies de l'information et des communications dans les bibliothèques de la société de l'information.

Les désignations telles que médiathèque, centre de ressources multimédia et centre médiathèque municipale véhiculent l'idée d'une nouvelle conception de la bibliothèque qui est un lieu où le savoir est à la fois consommé et créé à l'aide de différents supports tels que la photographie, la télévision, la radiodiffusion et les multimédias électroniques, qui viennent s'ajouter au support papier traditionnel.

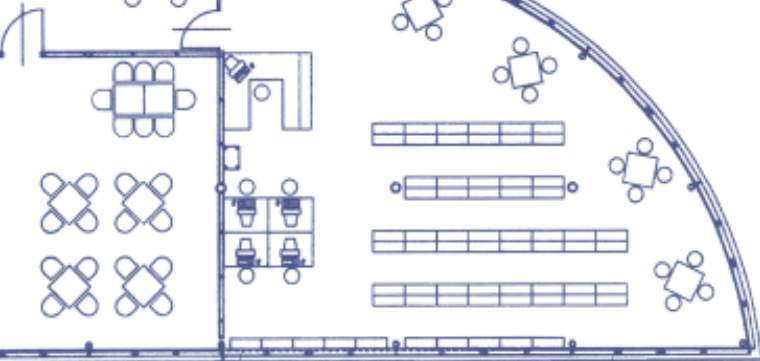
Enfin, les appellations telles que centre de formation local et centre de formation ouvert au public signalent clairement à la fois l'existence d'une nouvelle catégorie d'utilisateurs des bibliothèques scolaires et la nouvelle place centrale accordée à l'apprentissage actif plutôt qu'au simple retrait d'information.

Les tendances que laissent entrevoir ces nouvelles désignations existent depuis un certain temps, mais, comme l'ont fait observer Carneiro et James, le changement obéit à une logique désormais plus puissante, son rythme s'accélère et il semble devoir aboutir à la mise en place de centres de formation active.

Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur des facteurs sociétaux apparentés, notamment les répercussions des technologies de l'information et des communications ; l'idée nouvelle que la formation tout au long de la vie sera un impératif au XXI^e siècle ; la montée en puissance des économies fondées sur le savoir ; les contraintes pesant sur les financements publics pouvant être affectés aux activités d'enseignement et les tensions que provoque le maintien des identités locales ou régionales malgré la globalisation.

Des participants ont mentionné les conséquences découlant des changements pour les personnes qui exercent des fonctions traditionnelles dans les établissements scolaires – les bibliothécaires, les enseignants exerçant leur métier en classe, les administrateurs, les personnels d'accompagnement et ceux chargés de prévoir les ressources financières, humaines et physiques et de les répartir équitablement (souvent selon des critères dépassés).

Les participants au séminaire semblent cependant avoir eu la certitude que des changements fondamentaux et durables étaient intervenus dans le rôle et les fonctions de la bibliothèque scolaire et que quiconque chargé d'aménager un établissement scolaire pour la société



Centre d'apprentissage et d'information du Bundeshandelsakademie, à Bregenz, en Autriche

de l'information devait nécessairement tenir compte de cette évolution.

La bibliothèque ne sert plus désormais à stocker des informations que des lecteurs de passage demandent et consomment. Ce rôle passif existe toujours mais d'autres fonctions beaucoup plus créatives sont venues s'y ajouter, qui consistent à créer de nouvelles connaissances grâce à de nombreux médias et à des acteurs d'horizons beaucoup plus divers, reliés entre eux et au monde extérieur.

2. À l'ère de l'information, le fonctionnement des bibliothèques scolaires dépend des nouvelles technologies de l'information et des communications

Les pays et, au sein d'eux, leurs différentes communautés se trouvent à des stades différents dans l'adoption des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) et il sera essentiel que les bibliothèques scolaires adoptent ces nouvelles TIC à un niveau de perfectionnement et à un rythme qui soient en harmonie avec les capacités et les aspirations de la communauté qu'elles desservent. Les nouvelles TIC ne sont pas la panacée. Il ne s'agit pas de les « vénérer » : elles ne sont rien de plus qu'un instrument – aussi puissant soit-il.

Il ne fait aucun doute cependant que l'arrivée des nouvelles TIC a engendré une évolution fondamentale de la façon dont les personnes vivent, apprennent, travaillent et utilisent leur temps de loisir, et aucune bibliothèque scolaire ne saurait être convenablement conçue pour l'ère de l'information sans tenir dûment compte de la place de ses nouvelles technologies.

Les ordinateurs, l'Internet, l'intranet, les services en ligne, les CD-ROM, les disques vidéo numériques ainsi que les dispositifs de liaison par satellite, individuels, multimédias, hertziens, et à grand débit, récemment apparus, ont suscité dans la population (en particulier chez les jeunes) un certain nombre de besoins tout en leur donnant les moyens d'y répondre :

- le besoin et les moyens d'accéder à toute une gamme de services éducatifs, récréatifs et d'information et d'interagir avec eux ;
- le besoin et les moyens de publier et de diffuser des connaissances nouvelles ;
- le besoin et les moyens d'entrer en relation à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit avec des personnes avec qui échanger des connaissances, les reconfigurer et les transformer en nouveau savoir.

Ces trois fonctions de documentation, de publication et de liaison, que les nouvelles technologies de l'information et des communications ont rendues possibles, ou dont elles ont transformé la nature, sont à présent, à l'ère de l'information, au centre du fonctionnement de la bibliothèque scolaire.

Les transformations apportées par les nouvelles TIC sont irréversibles. Comme l'a fait remarquer Carneiro : « le temps où l'Internet n'existait pas ne sera plus jamais ».

Des participants, à maintes reprises, ont rappelé que malgré leur incontestable importance, les technologies de l'information et des communications demeurent des outils. Leur rôle est uniquement de faciliter les interactions entre les personnes – entre l'enseignant et l'apprenant, entre les enseignants et entre les apprenants eux-mêmes.

Grâce à une bonne utilisation des nouvelles TIC, de nombreux établissements scolaires sont des lieux d'où il est désormais possible d'accéder à l'information mondiale et à n'importe quel interlocuteur, que celui-ci se trouve dans le bureau d'à côté ou de l'autre côté de la planète.

Les possibilités de création qu'offre l'ordinateur ont été soulignées par des intervenants tels que Edwyn James et Clive Marsden (Royaume-Uni) et ont été clairement démontrées lors des visites d'établissements qui ont mis en évidence l'intégration des technologies et de la bibliothèque dans les programmes d'enseignement, dans les activités sociales et dans la gestion quotidienne de l'école.

Deux services, tout à fait nouveaux, liés à l'adoption des nouvelles TIC, devraient être assurés par les bibliothèques scolaires. Bon nombre de librairies scolaires seront également :

- des centres de TIC desservant à la fois l'école et la collectivité et permettant à la population locale, y compris les petites entreprises, d'accéder aux équipements les plus récents ;
- des centres de formation aux TIC dont la mission sera d'améliorer les qualifications et d'accroître les possibilités d'emploi local.

3. La bibliothèque scolaire ne sera plus désormais exclusivement au service de l'école

Pour concevoir la bibliothèque scolaire à l'ère de l'information, il faut tenir compte de la nouvelle race d'apprenants, d'utilisateurs et de « consommateurs ». Ainsi, dans une des écoles visitées, la bibliothèque fonctionne jusqu'à minuit tous les soirs de la semaine, ce qui permet à des publics extérieurs de l'utiliser comme centre de formation (et à quelques élèves de l'école de s'entretenir en temps réel avec des « camarades » habitant dans des fuseaux horaires très différents). Dans un autre établissement, les participants au séminaire ont vu dans la bibliothèque de jeunes enfants apprendre à des enseignants comment utiliser les toutes dernières technologies de l'information disponibles et accéder à l'information sur l'Internet.

Toutes les études de cas internationales montrent comment les bibliothèques scolaires à présent desservent non seulement l'établissement mais aussi :

- d'autres écoles et bibliothèques scolaires, en mettant en commun par voie électronique des matériaux pédagogiques ;
- la population adulte extrascolaire, qui acquiert des connaissances et des qualifications ayant une incidence sur leur employabilité.

L'idée est alors apparue d'un continuum comprenant, d'un côté, la bibliothèque scolaire classique jouant un rôle central dans le fonctionnement de l'établissement et conçue essentiellement pour être au service des élèves scolarisés, et de l'autre une bibliothèque appartenant au grand public où, à l'ère de l'information, chacun sera un apprenant tout au long de sa vie. L'une des priorités fondamentales d'un centre de formation de ce genre, ouvert à la collectivité, serait de répondre aux besoins des membres les plus jeunes de la communauté, à savoir les élèves de l'école.

Il s'agit là d'une idée puissamment et diversement exprimée lors du séminaire, en particulier par Carneiro, Tim Sandercock (Australie), Paolo Benesperi (Italie) et Marsden. Elle constitue une réponse à la demande de formation en permanence pour tous et offre une solution pratique aux problèmes qui se posent pour permettre à tous les publics d'accéder aux nouvelles technologies qui, elles-mêmes, permettront d'apprendre n'importe où et à tout moment.

Cette idée, dans son essence, n'est pas nouvelle. Son origine remonte aux diverses formes de bibliothèques scolaires et municipales et à l'ouverture des établissements scolaires au monde extérieur, y compris aux entreprises industrielles et commerciales. En France, par exemple, la bibliothèque scolaire dans les établissements primaires avait à l'origine pour mission, entre autres, d'assurer des services aux enseignants et aux parents. Avec le temps, cependant, l'école qui, estimait-on, était le véritable siège de la formation s'est en général appropriée la bibliothèque afin de répondre à ses propres besoins et en a exclu les publics extérieurs.

Le fait est, toutefois, qu'à l'ère de la formation, toutes les personnes de la collectivité (y compris les enfants) seront des apprenants. La nécessité d'accéder aux ressources pédagogiques s'appliquera autant aux adultes (les personnes âgées, les actifs ou les personnes en reconversion, les chômeurs, etc.) qu'aux enfants. Tous les membres de la « communauté apprenante » auront besoin des personnels, des technologies, des espaces de formation et des ressources de la bibliothèque.

Étant donné les limites imposées aux dépenses en capital et aux dépenses récurrentes, la bibliothèque scolaire sera probablement la seule bibliothèque disponible.

La bibliothèque semble donc devoir devenir davantage un centre de formation ouvert à la collectivité, desservant de différentes façons et à des moments différents mais avec une égale priorité au moins quatre groupes d'apprenants :

- les enfants ;
- les enseignants ;
- les personnes ayant besoin d'acquérir des savoirs et des savoir-faire pour se perfectionner (et notamment pour être employables) ;
- la collectivité qui a besoin de savoir et savoir-faire pour assurer en permanence l'amélioration de son fonctionnement et de sa qualité de vie.

4. Nouveaux rôles, responsabilités et pratiques professionnelles s'appliquant aux bibliothèques scolaires, à l'ère de l'information

Pour que la bibliothèque scolaire joue un rôle central dans la collectivité (tout en étant au cœur de l'établissement scolaire) il faudra modifier en profondeur les rôles traditionnels de certains personnels, du bibliothécaire et de l'enseignant par exemple. Ainsi :

- Les bibliothèques seront ouvertes toute la journée au lieu de ne l'être que pendant les heures de classe.
- Les tâches qui consistaient jadis essentiellement à gérer les stocks de ressources sur support papier seront à présent élargies et engloberont la gestion de technologies telles que la radiodiffusion, l'informatique et les dispositifs qui génèrent des publications multimédias.
- Le rôle de « gardien du stock d'informations » sera élargi et consistera également à faciliter activement l'accès à des ressources multimédias éloignées et à créer de nouvelles connaissances.

Ces changements apportés aux méthodes de travail auront des conséquences qui se feront sentir au-delà de la bibliothèque. L'évolution de la fonction de la bibliothèque fera vraisemblablement naître des pressions en faveur d'une évolution du rôle des enseignants et des administrateurs dans les écoles du XXI^e siècle.

Il vaut la peine de noter que les pays et les collectivités seront plus ou moins prêts pour ces changements. Des

consignes générales définissant à l'échelon national les nouveaux rôles et responsabilités (ainsi que les conceptions nouvelles des bibliothèques) pourraient ne pas être adaptées aux besoins locaux précis et il serait logique, semble-t-il, qu'à l'aube du nouveau siècle, des possibilités de gestion locale s'offrent au niveau des établissements scolaires et des collectivités.

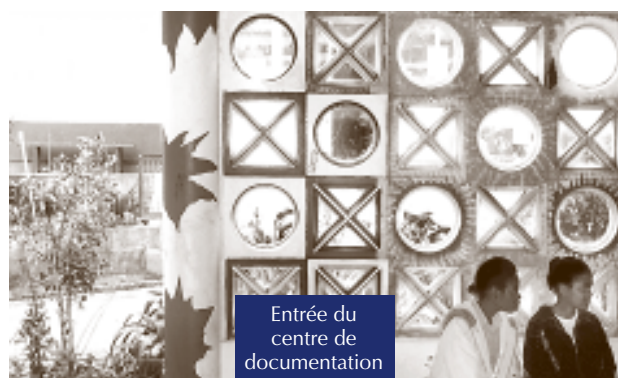
L'élargissement du champ des activités des bibliothèques scolaires signifie que de nouveaux partenaires (les entreprises locales, d'autres bibliothèques, par exemple) puissent intervenir dans leur aménagement physique, leur gestion globale et leur fonctionnement quotidien.

Lors de la conception de tout établissement scolaire destiné à l'ère de l'information, il serait peut-être bon de déterminer certains des éléments en fonction du programme scolaire et de les appliquer pareillement à tous les établissements. S'agissant des bibliothèques scolaires, toutefois, il ne fait aucun doute que leur conception en vue de l'ère de l'information devra tenir compte des nouveaux partenaires, propriétaires et parties prenantes. Il est tout aussi indubitable que les exigences de ces nouveaux acteurs seront déterminées à l'échelon local et dans le contexte de la communauté apprenante locale.

5. La bibliothèque s'insérera dans un réseau

Aucune bibliothèque scolaire conçue pour la société de l'information ne fonctionnera comme une entité unique, indépendante et autosuffisante.

Le réseau de bibliothèques scolaires mis en place au Portugal au cours de la dernière décennie montre bien



École secondaire Mem Martins, à Rio de Mouro, au Portugal



les liens et l'interdépendance qui caractériseront les bibliothèques scolaires de l'avenir.

Des possibilités s'offrent d'établir des relations interactives entre la bibliothèque scolaire et les services d'information et de bibliothèque des entreprises, grâce auxquels la formation professionnelle est plus étroitement liée aux exigences des emplois futurs et les entreprises industrielles et commerciales locales ont l'occasion d'accéder à des services d'information et de formation.

Les bibliothèques du futur seront également reliées au domicile des particuliers, au lieu de travail et aux institutions publiques.

Ces interrelations auront, entre autres, pour avantage de donner au réseau des bibliothèques scolaires la possibilité de mettre en commun des ressources rares ou peu utilisées et de décider conjointement quelle ressource pédagogique particulière sera directement mise en place par tel ou tel membre du réseau au profit de tous.

Il est donc probable qu'une bibliothèque donnée se forgera, par choix et en collaboration avec d'autres membres du réseau, la réputation d'être spécialisée dans un ou plusieurs domaines, se chargeant d'établir une collection globale et évolutive de ressources pédagogiques sous une forme accessible à quiconque utilisant le réseau.

Les bibliothèques scolaires peuvent choisir des spécialités variées allant d'un champ disciplinaire donné à la présentation d'une particularité locale unique présentant un intérêt national, voire international. La découverte de la nécropole romaine sur le site scolaire de Mertola (l'une des écoles visitées) est un exemple d'une particularité locale d'un grand intérêt historique qui peut être partagé avec les élèves/étudiants intéressés dans le monde entier.

Lors de la conception d'un établissement scolaire et de sa bibliothèque pour la société de l'information, il est nécessaire de tenir compte des spécialités pour lesquelles l'établissement optera – sans aucun doute en collaboration avec des acteurs de la communauté scolaire – et qui distingueront cet établissement parmi les autres membres de son réseau et l'aideront à définir son identité.

6. De nouvelles dispositions seront prises pour assurer le financement en capital et récurrent des bibliothèques scolaires dans la société de l'information

Alors que la bibliothèque scolaire cesse d'être un service répondant uniquement aux besoins d'un établissement donné, et devient un service qui fait partie d'un réseau et est accessible aux différents publics de la collectivité, il faut recourir à une série très différente de dispositions en matière de ressources.

Les calculs fondés sur des paramètres tels que « le nombre d'enfants inscrits » ou sur une norme utilisée

à l'échelle nationale ne conviennent sans doute pas pour répondre aux besoins réels locaux de moyens pour financer l'espace, la technologie, le personnel ou les frais de fonctionnement.

Les nouvelles sources de financement de la bibliothèque scolaire engloberont vraisemblablement :

- les recettes provenant de la vente de services d'activités d'enseignement et de formation aux membres de la communauté, y compris les entreprises locales ;
- les recettes provenant de la fourniture de matériels pédagogiques spéciaux diffusés en ligne à travers le réseau de bibliothèques ;
- les fonds provenant de sources publiques locales (l'administration locale par exemple) du fait de l'ouverture de la bibliothèque au public ;
- les cotisations perçues au titre de la location d'espaces consacrés à la formation et aux technologies.

Des possibilités s'offriront de rationaliser les services de bibliothèque dans certaines communautés et les établissements d'enseignement pourront réaliser des

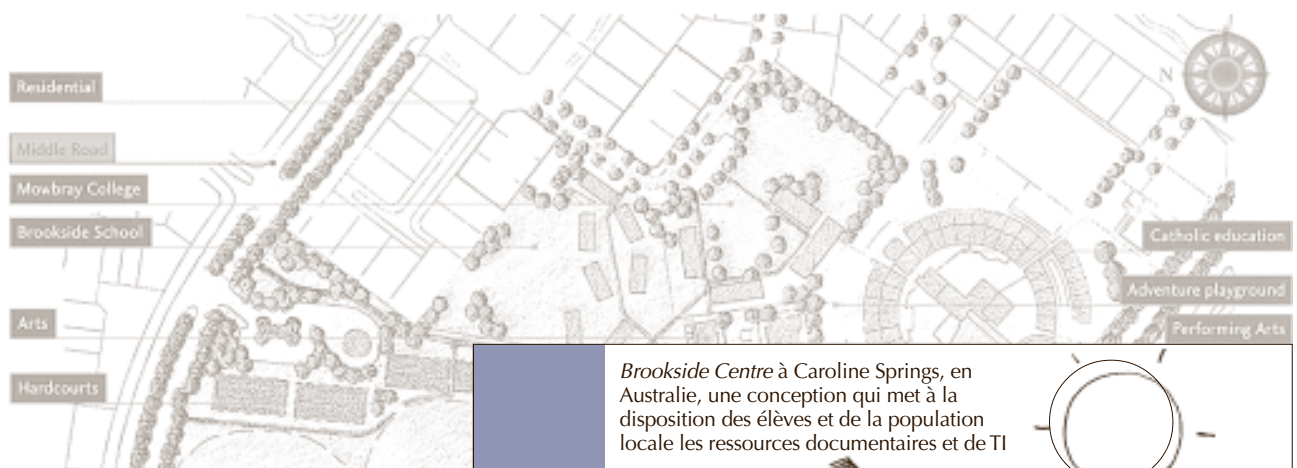
économies par la mise en commun de leurs installations et services de bibliothèque.

Toutefois, les principales ressources dont la bibliothèque scolaire du XXI^e siècle aura besoin seront plus humaines que matérielles ou financières. Les participants au séminaire se sont fermement accordés à dire que si les nouvelles TIC pouvaient éventuellement entraîner une modification des fonctions exercées par les personnes s'occupant de la bibliothèque, elles ne remplaceraient jamais le personnel qui facilite, oriente, encourage les utilisateurs de la bibliothèque et leur dispense même un enseignement.

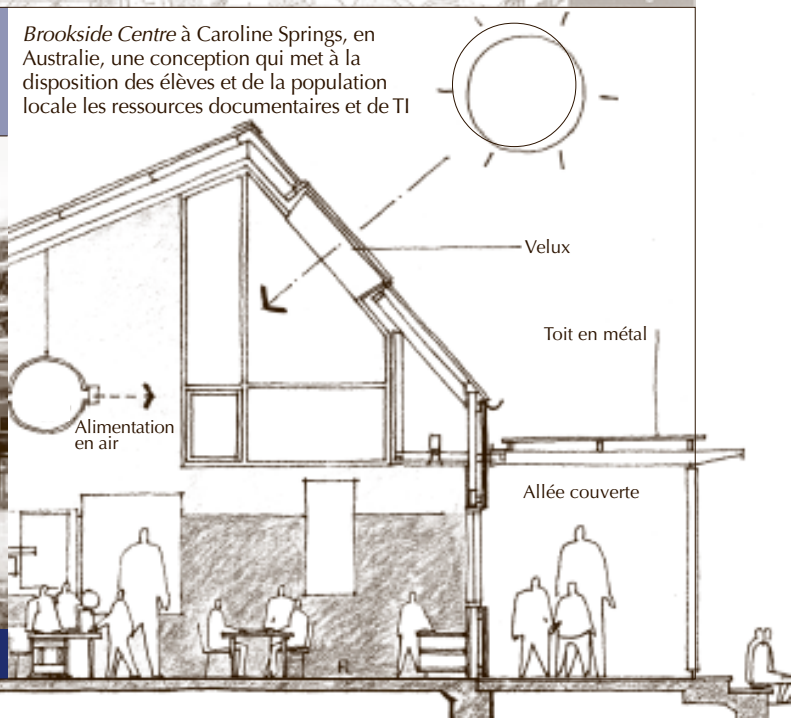
Il a été convenu qu'il faudra plutôt plus de personnes compétentes et un certain nombre de suggestions pratiques ont été faites en vue d'augmenter les ressources humaines disponibles. Ainsi :

- grâce à un partenariat entre les établissements scolaires et l'université à Lyon, les étudiants universitaires ont la possibilité de travailler dans les bibliothèques des écoles primaires locales, ce qui constitue une partie homologuée de leur cursus débouchant sur un premier diplôme ;

The Brookside Centre



Brookside Centre à Caroline Springs, en Australie, une conception qui met à la disposition des élèves et de la population locale les ressources documentaires et de TI



- des fonctions de suivi sont attribuées aux élèves des établissements scolaires – les résultats excellents de cette pratique ont pu être observés lors de plusieurs visites d'école ;
- on constate l'intégration des activités de bibliothèque dans les programmes d'enseignement ordinaire des enseignants monovalents ;
- des parents et des membres de la communauté participent comme aides bénévoles dans les bibliothèques ;
- on constate le parrainage et l'achat d'espaces publicitaires par les entreprises locales dans les bulletins d'information.

Une éventualité, lourde de conséquences pour la conception des installations matérielles et pour l'organisation des bibliothèques, est qu'à l'avenir certaines bibliothèques scolaires/municipales puissent n'être qu'en partie seulement financées en tant que services éducatifs publics, d'où la nécessité pour elles de se procurer des recettes complémentaires grâce à la vente de services éducatifs. On ne sait pas au juste si dans la société de l'information, ce modèle de bibliothèque « de type entrepreneurial » se généralisera. Comme Carneiro l'a fait observer, l'esprit d'entreprise dans le domaine de l'éducation n'est pas encore aussi bien développé qu'il l'est par exemple dans les services récréatifs. Il n'en reste pas moins que si la formation tout au long de la vie pour tous est aussi cruciale pour le développement durable d'une communauté que beaucoup, y compris Carneiro, le laissent entendre, il faudra alors trouver de nouvelles ressources pour compléter celles dont disposent actuellement les bibliothèques scolaires existantes.

L'une des solutions pourrait bien consister à trouver un juste milieu entre les financements public et privé des bibliothèques scolaires/municipales. Roberto Carneiro a étudié cette idée d'une nouvelle répartition des financements lorsqu'il a évoqué la relation nouvelle entre le droit à la formation de chaque individu et l'obligation morale de chacun de se former en permanence à une époque où la formation est le facteur véritablement déterminant pour maintenir la prospérité – entendue au sens le plus large – de la collectivité.

Il s'agit là d'idées nouvelles importantes qui ont de grandes conséquences pour les établissements scolaires ainsi que leurs services de bibliothèque, et ces questions n'ont pas fait l'unanimité lors du séminaire.

7. Tirer parti des atouts existants

Une grande différence existe entre la situation réelle dans de nombreuses bibliothèques scolaires et les circonstances idéales proposées durant le séminaire.

Étant donné ces disparités, il importe de souligner que les idées avancées et les conclusions dégagées lors du séminaire de Lisbonne doivent être interprétées compte tenu des circonstances propres aux pays Membres et

même des différents établissements scolaires et des collectivités qu'ils desservent.

L'objectif est de tirer parti des meilleurs atouts existants afin de leur ajouter de la valeur et d'engager un processus d'évolution planifié et durable au lieu d'imposer une solution importée, radicale et souvent intenable.

Certains des modèles examinés lors du séminaire sont tout simplement non transposables à certaines situations. La réalité est que, dans bien des cas, l'école et son cœur, la bibliothèque scolaire, continueront de fonctionner à peu près comme elles le font actuellement. Toute tentative visant à arracher la bibliothèque à l'établissement scolaire pour en faire un centre de formation intégré, ouvert à la collectivité, serait presque certainement vouée à l'échec.

En revanche, quelle que soit la situation, il est possible de travailler avec l'établissement scolaire et le personnel de la bibliothèque, et de tirer parti de ce qui existe pour renforcer les interrelations entre la bibliothèque et les autres lieux de formation que sont la famille et le lieu de travail. Nombre des études de cas et toutes les visites d'établissements témoignent clairement de transformations qui ont été obtenues essentiellement grâce à la collaboration entre l'établissement scolaire et les membres de sa communauté environnante.

En particulier, la pire erreur (et à certains égards la plus facile) que les planificateurs des établissements scolaires de l'ère de l'information puissent faire serait d'agir comme si les nouvelles technologies de l'information et des communications allaient elles-mêmes générer les changements nécessaires.

8. La nouvelle bibliothèque scolaire doit contribuer à remédier aux inégalités et à élargir l'accès de tous aux possibilités de formation

D'importants problèmes d'équité sont à prendre en considération au moment de la conception des établissements scolaires pour l'ère de l'information. De grands écarts s'observent déjà entre les pays, au sein des pays et même au sein des collectivités locales du point de vue de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et à toutes les possibilités que ces nouvelles technologies peuvent générer.

Les nouvelles TIC peuvent et doivent aider à combler ces écarts en étant accessibles à l'ensemble des membres de la communauté.

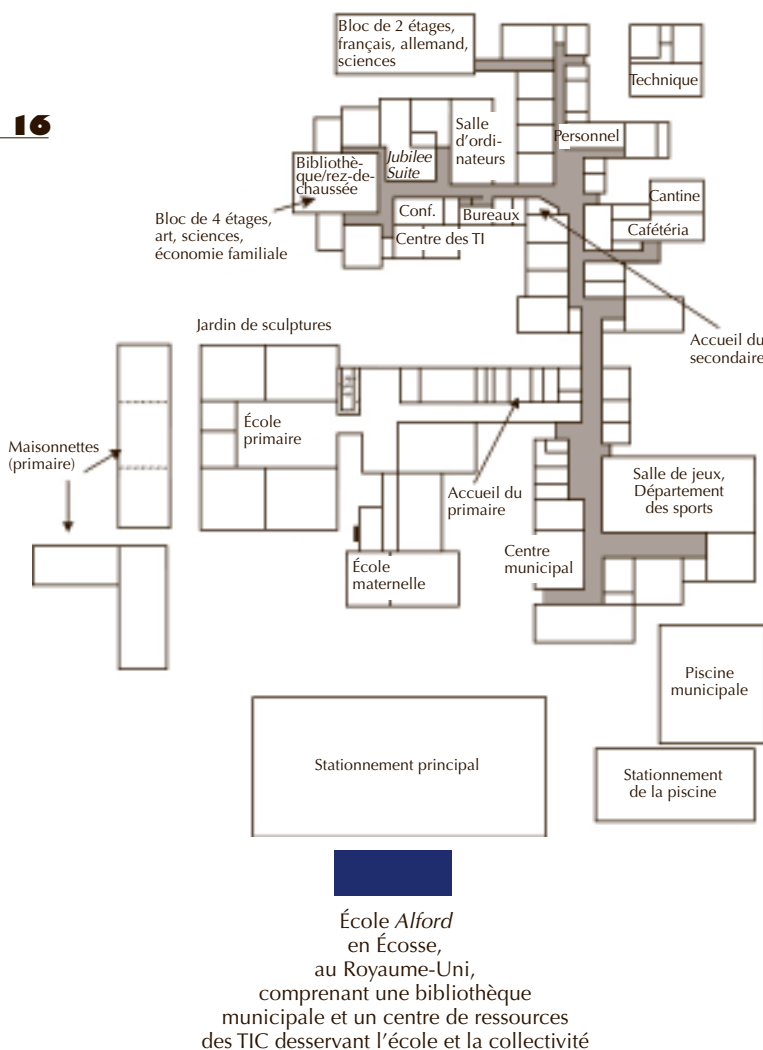
Les personnes qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies ou qui ne maîtrisent pas leur fonctionnement seront probablement moins bien loties au XXI^e siècle que les illettrés au XX^e siècle et il est bon de rappeler que les plus en danger ne sont pas les enfants. Très souvent en effet, les plus compétents en informatique sont les jeunes.

Il importera de se pencher sur le cas des populations rurales et des communautés isolées (dont certaines, pour des raisons de langue ou d'âge, se trouvent dans

les grandes agglomérations urbaines) et sur celui des personnes qui, pour d'autres raisons, ne maîtrisent pas les TIC : il s'agira en l'occurrence de faire en sorte que les inégalités ne soient pas exacerbées par les progrès que l'on peut déjà prévoir.

L'une des dispositions pouvant être prises au stade de la conception est de planifier délibérément la constitution de réseaux entre les établissements scolaires nantis (et leurs bibliothèques) et les établissements excentrés et/ou relativement démunis. En instaurant une collaboration des établissements scolaires entre eux ainsi qu'avec d'autres établissements de formation et les entreprises locales, on peut s'assurer que les avantages que procure la création ou le réaménagement d'une bibliothèque sont plus largement répartis et on peut renforcer les possibilités offertes au lieu de créer un déficit ou de l'accentuer. L'idée est que l'accès aux ressources soit offert à l'ensemble de la communauté et non pas seulement à certains de ses membres.

Aucune des innovations mises en évidence lors du séminaire de Lisbonne n'aura de conséquence, si elle n'est pas transposable à d'autres communautés – en particulier à celles dont les possibilités d'accès sont déjà limitées.



Conséquences pour la conception

Ceux qui conçoivent des établissements scolaires et en particulier des bibliothèques en vue de l'ère de l'information doivent tenir compte des principales conclusions du séminaire décrites plus haut. Outre ces conclusions, un certain nombre de questions d'ordre général, relevées lors du séminaire, ont des conséquences pour la conception des établissements scolaires et de leurs bibliothèques.

a. Des conceptions évolutives

Plusieurs groupes dans leur rapport ont fait valoir qu'il était peu probable qu'une norme puisse être définie d'un commun accord pour la conception d'une bibliothèque scolaire adaptée à l'ère de l'information. Non seulement les circonstances peuvent varier selon les pays et les collectivités, mais il serait également prudent d'attendre que les conséquences des forces en mutation soient plus claires qu'elles ne le sont à présent. Plusieurs participants ont attiré l'attention sur la nécessité de se montrer circonspects et ont conseillé de concevoir **la construction des bibliothèques de telle sorte qu'elles puissent s'adapter aux mutations futures.**

L'un des groupes a suggéré que la meilleure solution serait de prévoir une utilisation polyvalente des bâtiments. Les utilisateurs seraient ainsi obligés de déterminer eux-mêmes la configuration des espaces disponibles en réaménageant et en modelant les espaces intérieurs au gré des emplois auxquels les affecter.

Un autre groupe a souligné la nécessité de faire preuve d'**adaptabilité** et de ménager la possibilité de faire évoluer les bâtiments à mesure **que la nature et l'importance de la demande d'espace se transforment.**

Les plans des bibliothèques scolaires récemment conçues ont été communiqués. L'aménagement des centres d'apprentissage et d'information, prévus en Autriche, et du centre scolaire municipal de ressources documentaires et du centre de technologies de l'information, qui doivent être construits dans le cadre du projet *Caroline Springs* en Australie, sont deux exemples de conception qui reflètent bon nombre des principaux aspects décrits plus haut.

b. La nécessaire généralisation des TIC

Quelle que soit l'importance accordée à la conception de la bibliothèque, il faut s'assurer que les ressources pédagogiques sont accessibles de partout dans les locaux scolaires et même de l'extérieur. Cette nécessité a des conséquences pour le câblage de l'établissement et pour la mise en place des systèmes électroniques et des logiciels grâce auxquels les TIC sont un outil omniprésent dans la vie quotidienne de l'école.

c. Les méthodes d'apprentissage et d'enseignement

L'une des bibliothécaires du pays hôte, se faisant l'écho d'une remarque importante de Carneiro, a signalé que sa bibliothèque accueillait trois types d'apprenants :

- ceux qui savent ce qu'ils cherchent et qui n'ont besoin d'aucune aide ;
- ceux qui ont effectivement besoin d'une aide pour accéder aux ressources qu'ils recherchent ;
- ceux qui sont simplement perdus et qui (pour une raison ou une autre) ont besoin d'une aide pour s'orienter.

Selon Carneiro, on distingue l'enseignement magistral, l'acquisition de connaissances avec un auxiliaire et l'autoformation.

Quelle que soit l'optique dans laquelle on se place, la conception de la bibliothèque – qu'elle soit le cœur de l'établissement scolaire ou de la communauté – devra prévoir des espaces dans lesquels chacun de ces types d'apprentissage puisse se dérouler au mieux.

Par dessus tout, l'acquisition de connaissances est un processus social. Les technologies que nous utilisons – y compris la construction proprement dite – ne seront utiles que si elles facilitent les interactions entre les personnes.

*Vous pouvez contacter John Mayfield à
mayfield@camtech.net.au
ou à l'adresse suivante :
Danton Services International
18 Bishop Street
Sydney 5072, Australie*

Références

BMUK (1999), *Die LIZ-Schulbibliotheken* (Les bibliothèques scolaires CAI), Vienne.

DEGRE (1998), *Installations et organisation de l'espace – les bibliothèques scolaires*, Lisbonne.

« Les bibliothèques et les centres de documentation de l'enseignement tertiaire », PEB, mars 1999 (<http://www.oecd.org/els/edu/peb/>).

« Les bibliothèques scolaires dans une société de communication », *PEB Échanges* no. 38, octobre 1999, pp. 11-16.

OCDE/PEB (1992), *Les nouvelles technologies et leurs incidences sur la construction scolaire*, Paris.

OCDE/PEB (1989), 6. *Le Centre des technologies de l'information à Alford*, Perspectives à long terme, Paris.

« Visite de trois bibliothèques scolaires parisiennes », *PEB Échanges* no. 35, octobre 1998, pp. 17-18.

Contacts

Australie : Tim Sandercock, responsable, Community Development and Education Services, Delfin Property Group Limited, Delfin House, 155 Brebner Drive, West Lakes, Australie du Sud 5021
télécopie : 61 (0)8 8353 7119
sandercock.tim@delfin.com.au

Autriche : Manfred Hinum, administrateur principal, BMUK, Minoritenplatz 5, A-1014 Vienne
télécopie : 43 1 531 20 44 82
manfred.hinum@bmuk.gv.at

Belgique : Jean-Marie Moonen, directeur général adjoint, Administration générale de l'infrastructure, Service général de garantie des infrastructures scolaires subventionnées, 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles
télécopie : 32 2 413 27 61
jean-marie.moonen@cfwb.be

France : Guy Pouzard, inspecteur général de l'Éducation nationale, 11, allée des Bouvreuils, 91370 Verrières le Buisson
télécopie : 33 (0)1 60 11 90 23
gpz@ig.cndp.fr

Italie : Paolo Benesperi, adjoint de la région Toscane, Piazza Della Liberta 15, 50129 Florence
télécopie : 390 55 438 23 40
p.benesperi@mail.regione.toscana.it

OCDE : Edwyn James, CERI, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
télécopie : 33 (0)1 45 24 90 98
edwyn.james@oecd.org

Portugal : Roberto Carneiro, président, Grupo Forum, av. Duque de Lulé, 44, 1050 Lisbonne
télécopie : 351 21 352 41 17.

Royaume-Uni : Clive Marsden, responsable TI, Alford IT Centre, Murray Terrace, Alford, Aberdeenshire, AB88 8PY
télécopie : 44 197 556 2628
clive.marsden@virgin.net.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE BASE DE LA TURQUIE

Introduction

En août 1997, le gouvernement de la Turquie, grâce au vote par le Parlement de la Loi n°4306 relative à l'enseignement de base, s'est doté de moyens considérablement accrus pour porter à huit ans la scolarité obligatoire. Cette loi prévoit l'investissement d'importantes ressources dans les installations scolaires, grâce à la mise en réserve de recettes fiscales, la mise au point d'un calendrier pour le programme d'enseignement de base et la rationalisation des procédures afin de permettre une action et une mise en œuvre rapides. Cette législation-cadre, garante d'un engagement politique et budgétaire, a suscité l'intérêt et le soutien du grand public. Les contributions en espèces et en nature versées volontairement par la population ont atteint des niveaux sans précédent et représentent une part considérable des ressources disponibles.

Depuis l'adoption de la loi, les effectifs d'élèves ont sensiblement augmenté. En sixième année, ils sont passés au total de 866 000 en septembre 1997 à 1 127 000 en septembre 1998 – soit une progression de plus de 30 %. Dans les zones rurales, les effectifs de garçons scolarisés en sixième année ont augmenté de 62 % et ceux des filles de 162 %.

Dans le nouveau programme, l'enseignement de base est envisagé dans une optique générale et il est stipulé que les avantages qu'il procure dépassent de loin ceux dont profitent directement les élèves en classe car ils s'étendent aux familles qui enrichissent leurs connaissances au contact de leurs enfants plus instruits et grâce à leur propre participation à des activités éducatives. Les établissements scolaires servent désormais de centres d'information et de documentation et sont accessibles à l'ensemble de la collectivité locale. Le nouveau dispositif prévoit également des activités complémentaires qui préparent les enfants à l'école élémentaire et les aident à obtenir de meilleurs résultats scolaires ; ainsi, les tout jeunes enfants ont plus largement accès aux diverses activités d'éveil et les adultes aux programmes d'acquisition des savoirs fondamentaux et de formations qualifiantes. Le programme d'enseignement de base, qui doit être mis en œuvre en trois phases, a les objectifs suivants :

- porter à huit ans la scolarité universelle de base ;
- améliorer la qualité de l'instruction et des matériaux pédagogiques, y compris l'enseignement et la formation assistés par ordinateur ;
- renforcer les capacités de gestion pour assurer l'enseignement de base ;

- effectuer un suivi et des évaluations pour orienter la mise en œuvre du programme.

Ce prolongement à huit années de la scolarité obligatoire exige des investissements dans les installations et le personnel enseignant. Il faut accroître les capacités à la fois pour scolariser tous les enfants en âge de l'être et pour délester les classes actuellement surchargées. Essentiellement pour des raisons économiques, dans les zones rurales ainsi que les bidonvilles, quelques enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école et les effectifs de filles sont beaucoup plus faibles que ceux de garçons. Les zones rurales sont en général dotées d'écoles primaires mais l'accès en est limité en raison d'une rotation élevée des enseignants, qui elle-même tient aux conditions de vie difficiles et dans certains cas, à des problèmes de sécurité, dans ces zones. On observe également une insuffisance des structures d'accueil pour les élèves des sixième, septième et huitième classes, en particulier dans de nombreux villages. La scolarité universelle sera facilitée par la création de nouvelles capacités d'accueil, une amélioration du recrutement des enseignants et des incitations qui leur sont offertes et une meilleure information du public au sujet de l'enseignement de base.

Des installations supplémentaires

Selon les estimations, il faudra créer 30 650 nouvelles salles de classe pour permettre à tous les élèves de poursuivre leurs études en sixième, septième et huitième années et 50 000 salles seront nécessaires pour accueillir les élèves, tous niveaux confondus, qui ne sont pas actuellement scolarisés. Pour répondre aux besoins de capacités d'accueil supplémentaires, le ministère de l'Éducation nationale (MONE) engage deux types d'action : il construit de nouveaux établissements scolaires et rénove les écoles existantes. Le gouvernement a déployé de grands efforts pour recenser les besoins et entreprendre la construction prévue dans la première phase du programme.



La préparation a été grandement facilitée par la mise au point d'un *Recueil de normes applicables à la construction scolaire*, qui définit et actualise les normes de conception arrêtées par le ministère pour les établissements scolaires – celles-ci intéressent, entre



autres, le mobilier des salles de classe, les installations d'internat et, le cas échéant, les logements des enseignants. À partir de cet ouvrage, le Ministère de l'éducation a demandé aux équipes d'architectes et d'ingénieurs de cinq universités nationales de concevoir des prototypes de construction scolaire.

La première série de constructions a été planifiée par les représentants du ministère dans les provinces. Étant obligé de fixer rapidement les priorités pour la première phase du programme de construction, le ministère a eu recours à des estimations pour élaborer son plan d'infrastructure.

Le ministère prévoit de construire approximativement 15 795 salles de classe durant la première phase du programme et 105 705 supplémentaires durant les deuxième et troisième phases. Il s'agit en Turquie d'une entreprise sans précédent qui exige une coordination étroite au sein du ministère et entre celui-ci et ses bureaux provinciaux. Les travaux de construction seront supervisés par quatre entreprises régionales distinctes, spécialisées dans le conseil en matière de gestion des bâtiments.

La mise en œuvre du projet a bien avancé. Les marchés attribués se chiffrent au total à 320 millions de dollars EU et la construction de 271 nouveaux établissements d'enseignement de base, répartis sur l'ensemble du territoire, est soit terminée, soit sur le point de l'être. La construction de 74 autres nouvelles écoles d'enseignement de base, prévue dans la première phase du programme, est également en bonne voie. Ont également bien progressé les travaux entrepris pour préparer l'installation de 2 828 laboratoires de technologie de l'information (TI) dans 2 458 écoles d'enseignement de base dans tout le pays, pour un coût de 85 millions de dollars EU.

En vertu de ce programme, le Ministère de l'éducation rénove un grand nombre d'écoles de village qui ont besoin d'être réparées et revalorisées. Trois cents de ces écoles et environ 40 écoles de ville vont faire l'objet de travaux de ce genre durant la première phase du programme grâce à des financements octroyés par la Banque mondiale. Enseignants et parents participent à la planification du réaménagement de ces établissements scolaires.

Ressources humaines

Il est essentiel pour assurer la réussite du programme de disposer d'un personnel très qualifié et très motivé. Le gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions importantes pour recruter le personnel des nouveaux établissements scolaires et améliorer l'efficacité globale avec laquelle celui-ci est réparti sur l'ensemble du territoire turc :

- une réforme systémique de la formation initiale des enseignants ;
- des mesures temporaires pour accroître l'offre d'enseignants, y compris le recours à des enseignants retraités volontaires ;
- des changements apportés à la réglementation en matière de recrutement et de rémunération des enseignants.

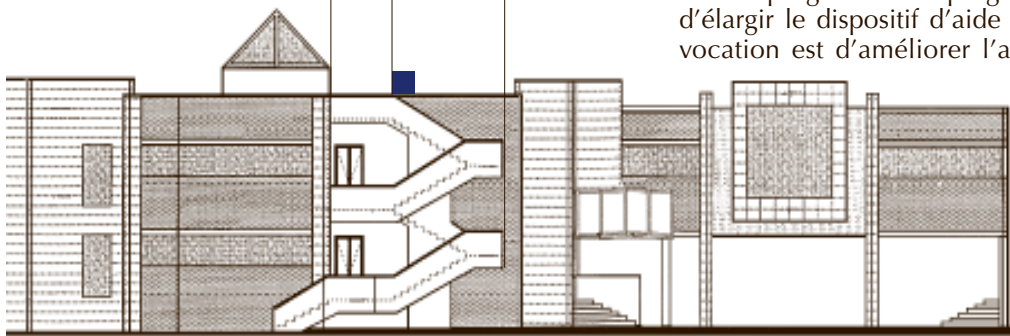
Le ministère prévoit de renforcer les qualifications et la motivation de l'ensemble des personnels du système éducatif, notamment des inspecteurs, des enseignants, des chefs d'établissement et des représentants du MONE dans les provinces. Conformément à la philosophie du ministère en matière d'enseignement de base, les programmes de formation destinés à l'ensemble des personnels souligneront le rôle des éducateurs en tant qu'animateurs au sein de la collectivité locale. Les inspecteurs jouent un rôle clé car ils sont chargés d'organiser et mettre en œuvre les activités de formation en cours d'emploi, destinées aux enseignants et aux gestionnaires du système éducatif, et d'assurer une aide sur place aux enseignants à l'occasion de leur visite dans les écoles. Le ministère va renforcer ses activités dans le cadre du nouveau programme en recrutant des inspecteurs supplémentaires, son objectif étant de multiplier les contacts avec les enseignants et les possibilités de les guider. La formation des gestionnaires du système éducatif et des chefs d'établissement vise à renforcer les capacités de gestion des établissements scolaires eux-mêmes afin d'améliorer les prises de décision, la participation des parents et l'aide au perfectionnement des enseignants. Le ministère a déjà mis au point un certain nombre de formations à assurer en cours d'emploi aux gestionnaires ; elles portent sur la planification de l'enseignement, la communication, la formation des dirigeants et l'utilisation des technologies à l'école.

Le ministère élabore un guide sur les problèmes d'orientation, qui intéresse notamment les activités de conseil psychologique et d'orientation professionnelle destinés aux enseignants et aux dirigeants d'établissements, et il projette d'intégrer la formation au conseil et à l'orientation dans les programmes d'activités de formation en cours d'emploi destinés aux enseignants et aux administrateurs.

Matériaux pédagogiques

Afin de stimuler la transition de la méthode d'enseignement magistrale traditionnelle à une nouvelle stratégie de formation active axée sur l'élève, le ministère a fait réaliser une génération entièrement nouvelle de manuels scolaires dans un très grand nombre de disciplines fondamentales. Ces ouvrages devraient également compléter





les ressources multimédia et de technologies de l'information, que le ministère met en place dans le cadre du nouveau programme. Chaque nouveau manuel de l'élève sera accompagné d'un livre du maître et d'un livre des parents. Le livre destiné aux parents doit enrichir l'environnement pédagogique de l'élève chez lui, aider les parents à comprendre ce que leurs enfants font à l'école et leur donner les moyens de contribuer et de participer davantage à la formation de leur enfant.

Alors que la Turquie met en œuvre sa stratégie de développement économique basée sur des marchés compétitifs ouverts, il est essentiel qu'elle se dote d'une population active éclairée. Avec une population jeune, le pays dispose de son plus grand atout potentiel en matière de concurrence à condition toutefois de pouvoir mettre en place le socle de talents et de qualifications indispensable à une économie fondée sur l'information. Dans son programme d'enseignement de base, le ministère de l'éducation nationale pense « que tous les élèves en âge de suivre l'enseignement de base auront accès durant leur formation à des ordinateurs », l'objectif étant de leur permettre d'acquérir une culture informatique, de favoriser et de renforcer la mise en œuvre des programmes d'enseignement existants et de laisser la collectivité locale accéder aux laboratoires informatiques en tant qu'environnements pédagogiques à forte technicité.

Les aides face aux besoins spéciaux

La qualité de l'école sera d'autant plus grande que les parents participeront davantage aux activités assurées en milieu scolaire. Le programme comprend un volet nouveau, le mécanisme de suivi, qui permettra aux associations de parents et d'enseignants, aux commis-

sions scolaires et aux autres organismes œuvrant au sein de l'établissement de solliciter des fonds à l'appui d'initiatives locales compatibles avec le programme d'enseignement de base. Ce mécanisme de suivi viendra directement en aide aux établissements scolaires afin de faciliter la réalisation de projets novateurs qui seront approuvés en fonction d'une série de critères prédéterminés, et afin de leur permettre de faire face à des besoins spéciaux, notamment ceux des enfants handicapés. Les activités bénéficiant d'une aide par l'intermédiaire de ce mécanisme s'appuieront sur les résultats des études et des évaluations réalisées dans le cadre des exercices de suivi et d'évaluation prévus dans le programme. Le programme prévoit d'étayer et d'élargir le dispositif d'aide sociale existant, dont la vocation est d'améliorer l'assiduité à l'école et les résultats des élèves issus des milieux à faible revenu. Le ministère de l'éducation nationale a recours à son réseau d'écoles d'enseignement professionnel pour jeunes filles et de centres de formation pour adultes

pour fabriquer et fournir des uniformes scolaires et des repas aux élèves démunis. Ce dispositif bénéficie du soutien énergique de la population sous forme de dons. Tout indique que l'aide sociale a une incidence positive sur l'assiduité à l'école et les résultats des élèves.

Suivi et évaluation

Le ministre a recours à des exercices de suivi et à des études d'impact sur la société pour orienter la mise en œuvre et l'évolution du programme. Le processus permanent d'évaluation fournira des éléments d'information qui permettront de mesurer les progrès accomplis, de rectifier la ligne de conduite et de s'adapter à l'évolution des circonstances.

Le programme d'enseignement de base offre à la Turquie une occasion historique d'investir dans son futur et de préparer ses enfants aux enjeux du XXI^e siècle. En s'employant à donner à tous une scolarité de base de huit ans et à améliorer la qualité du système éducatif, le ministère de l'éducation cherche à élever le rang de la Turquie et à accroître sa compétitivité dans la communauté internationale.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

A. Remzi Sezgin
Président
Conseil de la recherche, de la planification et de la
coordination
Ministère de l'éducation nationale
T.C. Milli Egitim Bakanligi
06648 Bakanliklar
Ankara, Turquie
Tél. : 90 312 418 63 86
Télécopte : 90 312 425 17 24.

AMÉLIORER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LE CAS DU ROYAUME-UNI

Les *Higher Education Funding Councils* pour l'Angleterre, l'Écosse et le pays de Galles ont fait exécuter un projet de recherche sur l'élaboration de statistiques de la gestion du patrimoine immobilier dans le secteur de l'enseignement supérieur. Ces travaux avaient pour principal objet de repérer des « indicateurs de performance de base » de la gestion du patrimoine, d'élaborer des définitions fiables des statistiques servant à la construction de ces indicateurs et de fournir des informations comparatives préliminaires.

Cette étude a été réalisée avec le concours de 39 établissements d'enseignement supérieur « commanditaires », sous la houlette d'un groupe de pilotage représentant les divers intérêts du secteur. Fondée sur les besoins recensés, la méthode adoptée a consisté à passer en revue la documentation sur ce sujet, et parallèlement à analyser les réponses au questionnaire mis au point dans le cadre du projet, à recueillir des données détaillées et à procéder à un vaste exercice de consultation.

Un certain nombre de données et d'indicateurs de performance se rapportant à la gestion du patrimoine immobilier ont été retenus et enrichis au cours de la décennie passée. S'il est vrai que ces indicateurs présentent

quelques similitudes, ils révèlent également des différences subtiles mais importantes, notamment dans les définitions ou dans les données considérées. Les indicateurs ou les données sont parfois répartis par grandes rubriques ou catégories, mais en général, ils ne font l'objet ni d'un regroupement explicite par fonction ni d'un inventaire selon l'intérêt fondamental qu'ils servent. Ces questions ont été traitées dans le cadre de cette étude.

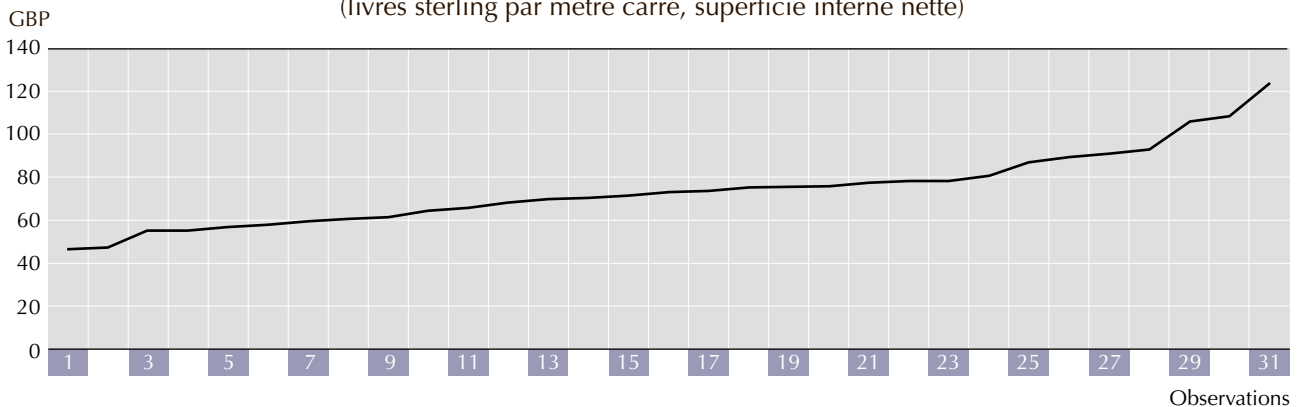
Le projet a principalement donné lieu à l'élaboration d'une matrice de données sur le patrimoine immobilier (*Estate Data Matrix*) et d'une série de coefficients clés sur le patrimoine immobilier (*Key Estate Ratios/KER*). La matrice offre un système logique, cohérent et exhaustif pour articuler les données recueillies pour 156 statistiques clés du patrimoine entre elles ainsi qu'avec d'autres aspects du fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur tels que les recettes et les effectifs d'étudiants. Dans le cadre du projet, les 156 statistiques clés ont fait l'objet de définitions détaillées qui devraient à l'avenir constituer le socle des évaluations dans ce secteur. Grâce à cette matrice, un établissement devrait donc pouvoir comparer de façon cohérente les données sur la gestion de son patrimoine avec celles d'autres établissements.

Les **KER** sont établis à partir de 14 aspects du patrimoine immobilier sur lesquels les établissements souhaitent en priorité faire porter leur attention, et qui sont déterminés par les présidents d'universités ou les chefs d'établissements, les responsables du patrimoine immobilier et les directeurs financiers. Les 14 types de KER sont mis au point à partir des données recueillies pour les 156 statistiques clés mentionnées plus haut ; outre qu'ils permettent de procéder à des comparaisons cohérentes avec d'autres établissements, ils devraient aider les établissements d'enseignement supérieur à évaluer eux-mêmes les performances de leur fonctionnement. Ces coefficients sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Domaines ayant fait l'objet d'un coefficient clé sur le patrimoine immobilier

Domaines assortis d'un KER	Dénominateur
<p><i>Répondre aux besoins</i></p> <p>1. Coûts à supporter pour se conformer à la législation 2. État des bâtiments 3. Coefficient de fonctionnalité</p>	Espace Espace Espace
<p><i>Maîtriser les dépenses</i></p> <p>4. Coût total des biens immobiliers 5. Coûts de maintenance 6. Coûts de maintenance de type correctif 7. Dépenses d'énergie 8. Consommation d'énergie 9. Recettes brutes de l'hébergement</p>	Espace, recettes, effectifs d'étudiants Espace, effectifs d'étudiants Coûts de maintenance Espace, effectifs d'étudiants Espace, effectifs d'étudiants Surface par lit
<p><i>Rationaliser l'utilisation</i></p> <p>10. Espace d'enseignement utilisé 11. Espace utilisé 12. Location de locaux d'habitation</p>	Temps d'utilisation et capacité Effectifs d'étudiants, personnel, espace total Espace disponible par lit
<p><i>Assurer une gestion efficace</i></p> <p>13. Coûts de gestion du patrimoine immobilier 14. Recrutement du personnel de gestion du patrimoine immobilier</p>	Espace, effectifs d'étudiants, coût total Espace, effectifs d'étudiants

Coût des biens immobiliers hors zone d'hébergement (livres sterling par mètre carré, superficie interne nette)



Le graphique ci-dessus illustre les résultats obtenus pour l'un des KER (4. Coût total des biens immobiliers). Le coût des biens immobiliers, hors zone d'hébergement, s'échelonne par mètre carré de 140 à 120 GBP environ, le chiffre médian étant de 73 GBP par m².

Les KER ont été mis au point grâce à un processus itératif qui a consisté à passer en revue d'autres études, à consulter les commanditaires et à affiner les données avec le groupe de pilotage. L'une des caractéristiques importantes des KER est qu'ils visent à concilier les divers objectifs de base du responsable de la gestion du patrimoine. Dans ce projet, ces objectifs ont été définis comme suit :

- Répondre aux besoins – utilisateurs du patrimoine ;
- Maîtriser les dépenses – financement ;
- Rationaliser l'utilisation – utilisation des ressources ;
- Assurer une gestion efficace – gestion.

On a considéré que ces quatre objectifs, qui de toute évidence se recoupent, reflétaient les différentes perspectives observées au sein d'un établissement ainsi que des intérêts extérieurs à ce dernier, tels que ceux des conseils de financement. On a jugé cette classification indispensable pour empêcher que les KER ne soient dictés par un point de vue particulier, les considérations financières par exemple, à l'exclusion d'autres, telles que la qualité de la gestion.

Des données ont été recueillies pour chacune des 156 statistiques clés auprès des établissements commanditaires. Les résultats de cette collecte se sont révélés positifs si l'on considère le niveau relativement élevé d'accès aux données, les degrés acceptables de variabilité dans les résultats, et la cohérence interne des données. Les commanditaires ont également jugé que les résultats, et le processus dans son ensemble, étaient très satisfaisants.

Le rapport et les recommandations découlant des travaux de recherche ont été communiqués au secteur de l'enseignement supérieur pour consultation. Il est notamment proposé que la méthode et le cadre mis au point constituent la trame des déclarations statistiques aux divers *Higher Education Funding Councils* à

compter de 1999. En outre, il est recommandé de mettre en place un programme permanent visant à affiner et à améliorer la définition des données et l'élaboration de nouveaux KER.

Un exposé intitulé « Estate Management Performance Measures for the Higher Education Sector in England » a été présenté par John Rushforth lors du séminaire international du PEB au Québec sur « L'évolution des infrastructures de l'enseignement tertiaire ». Le texte de cet exposé est disponible sur le site du PEB sur le Web (www.oecd.org/els/edu/peb).

IPD Occupiers Property Databank en association avec GVA Grimley (1999), « Estate Management Statistics Project », rapport, mars 99/18.

Ce rapport peut être obtenu auprès de :

HEFCE Publications
Northavon House
Coldharbour Lane
Bristol BS16 1QD
Royaume-Uni
Tél. : 44 117 931 7438 ou 7339
Télécopie : 44 117 931 7463
hefce@hefce.ac.uk
112 pages, prix : 15 GBP.

La version intégrale du texte est accessible en ligne à l'adresse suivante :
http://www.niss.ac.uk/education/hefce/pub99/99_18.html.

Le présent article a été communiqué par :

Jim Whelan
GVA Grimley
10 Stratton Street
Londres W1X 6JR
Royaume-Uni
Tél. : 44 870 900 89 90
Télécopie : 44 171 499 4723.

SITES WEB UTILES

POUR L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE

Association of Universities
and Colleges of Canada



Association des universités
et collèges du Canada

Association des universités et collèges du Canada

<http://www.aucc.ca/index.html>

« L'AUCG offre une vaste gamme de services à ses membres tout en privilégiant trois grandes sphères d'activité, soit : les politiques gouvernementales et la défense de leurs intérêts ; les communications et l'échange d'information ; les partenariats et la gestion de contrats. »



Association des gestionnaires de parc immobiliers en milieu institutionnel

<http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/agpi/>

« L'AGPI regroupe les gestionnaires immobiliers de plusieurs cégeps, universités et instituts de formation au Québec. Elle est sans but lucratif ayant comme mission de promouvoir des échanges d'informations relativement à la planification, au design, à la construction, à l'entretien et à l'opération des installations physiques et matérielles ainsi qu'à leurs coûts d'exploitation et au financement des parcs immobiliers. ... [et de] Promouvoir la diffusion de l'information en participant à la rédaction d'articles dans le but d'effectuer des échanges avec des gens du milieu occupant les mêmes fonctions tant au Canada qu'à l'étranger. »



Association for Tertiary Education Management

<http://www.atem.org.au/>

ATEM est « la seule association professionnelle des gestionnaires travaillant dans l'enseignement tertiaire en Australasie. [...] Grâce aux listes d'adresses communiquées sur le site, on a la possibilité de dialoguer avec des collègues au sujet de problèmes quotidiens importants qui se posent dans le cadre des fonctions d'administrateur dans l'enseignement tertiaire. »



International Council for Research and Innovation in Building and Construction

<http://www.cibworld.nl/>

« Le CIB s'est fixé les objectifs suivants : constituer une source valable d'informations sur les activités de recherche et d'innovation menées à l'échelle mondiale dans le domaine de la construction ; offrir un point d'accès fiable et efficace à la communauté mondiale des chercheurs et une tribune permettant de véritables échanges entre cette communauté et l'ensemble des milieux intéressés par la construction. »

edutech

Formation universitaire et nouvelles technologies (Suisse)

http://www.edutech.ch/edutech/index_f.asp

« Ce site, qui bénéficie du soutien de l'Office fédéral de l'Éducation et de la Science, de la Conférence Universitaire Suisse (CUS) et de l'université de Fribourg, recense les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour l'enseignement dans les hautes écoles suisses. Il se veut aussi un centre d'échanges et d'appui pour toutes les personnes et les groupes actifs dans ce domaine. »



The Higher Education Funding Council of England

<http://www.hefce.ac.uk>

Le HEFCE « a pour mission de répartir entre les universités et autres établissements d'enseignement supérieur des fonds publics destinés à l'enseignement et à la recherche. Ce faisant, il vise à promouvoir un enseignement et une recherche de qualité dans un secteur financièrement sain. Ce conseil joue également un rôle essentiel en garantissant la transparence et en favorisant les pratiques exemplaires ».

Violence ordinaire

Par Michel Vuille et Dominique Gros
avec la collaboration de J.-P. Boillat, C. Baudet,
A. Bekiekh, A. Jörmann et D. Morin

Publié par le Service de la recherche en éducation
(SRED)
du Département de l'instruction publique du canton
de Genève, Suisse

Cahier 5, juin 1999, ISBN 2-940238-04-9, 25 CHF

La sécurité des élèves en milieu scolaire préoccupe le PEB depuis plusieurs années (voir Assurer la sécurité du milieu éducatif publié par le PEB en 1998, à la suite d'un séminaire international tenu à Bologne et Florence en mai 1997). Parmi les nombreuses causes d'insécurité, l'une des plus préoccupantes et des plus délicates à maîtriser réside dans la violence propagée par les élèves eux-mêmes ou par des individus extérieurs au milieu scolaire.

Dans ce contexte, une étude du Service de la recherche en éducation du Département de l'instruction publique de Genève fournit quelques éléments de réflexion intéressants. Cette étude a été menée à la suite de manifestations de rue contre une réunion interministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1998, et elle vient d'être publiée sous le titre Violence ordinaire.

Ce rapport traite de la crise du social en Europe, de la situation des jeunes à Genève, de la violence des images à l'écran, des bases théoriques et conceptuelles de la violence, de l'approche des faits de violence, des mesures adoptées par l'école genevoise confrontée à la violence, de l'impact de quelques aspects du logement et de l'urbanisme sur la précarité de certaines populations ainsi que des réflexions sur les rapports entre jeunes, violence et société.

Le concept-clé de cet ouvrage est celui de « violence ordinaire », c'est-à-dire les incivilités ou les conflits de civilités qu'on observe dans la vie quotidienne. Ces violations des conventions sociales se manifestent sous forme de grossièretés de langage, d'absentéisme, de refus de travailler, de vandalisme, parfois de bagarres dans l'école et hors de ses murs, dans les transports en commun, dans la rue et dans d'autres lieux publics, de loisir notamment. Il en résulte pour tous un sentiment d'insécurité, puisque rien n'est prévisible ni sûr, en particulier les comportements d'autrui.

Les auteurs du rapport affirment que la plus grande attention doit être portée au repérage et à l'analyse de ces pratiques qui fonctionnent comme des signaux d'alarme révélant le malaise qui couve dans nos sociétés.

Quelques constats forts

Métamorphose des rapports entre violence et société

Les faits de violence se sont métamorphosés, au cours des trente dernières années, de manière subtile en se déplaçant du secteur policier et judiciaire (crimes et délits) au domaine de la sphère sociale et culturelle du « vivre ensemble » (conflits de civilités).

Dégradation de la situation sociale des jeunes à Genève

La situation des jeunes de 15 à 24 ans à Genève s'est dégradée, les liens qui les relient à la société se sont distendus.

Banalisation des images violentes à l'écran

À une représentation classique de la violence où l'image fait office de médiation s'est substitué aujourd'hui un « état naturel de violence ». On se trouve ainsi face à une violence déréglée, aveugle, sans discernement, un monde manifestement sans règles du jeu, sans code partagé par les communautés, par les différentes parties qui prennent part au combat.

Montée des incivilités ou des conflits de civilités et conduites à risques

Il y a encore quelques années, on ne prenait véritablement en compte que la violence physique et les crimes et délits. Or, les incivilités sont désormais affichées comme l'expression dominante des faits de violence et comme le facteur explicatif numéro un de la montée du sentiment d'insécurité.

Les conduites à risques se multiplient dans la jeunesse et prennent une grande diversité de formes. Elles sont une tentative de s'affirmer, de donner une signification à une existence personnelle mise en défaut par la société. Ce mal de vivre prend une forme forcément plus aiguë chez les jeunes qui vivent dans un contexte où se cristallisent les facteurs d'exclusion.

Genève : une gamme étendue d'actions pour gérer la violence ordinaire

Dans le système scolaire, une liberté d'action est laissée aux établissements pour prévenir et gérer les faits de violence. Dans les écoles, de nombreuses mesures ont été mises en place impliquant les élèves, les enseignants, les parents : création de parlements d'élèves, organisation de semaines d'animation, rédaction collective de règlements ou de chartes internes, mise en place de modalités d'accueil des nouveaux élèves par les anciens, etc.

Les principaux axes de travail « prévention violence » peuvent être résumés ainsi : parler du sujet avec les

élèves, associer l'extérieur de l'école (habitants, parents, îlotiers, centres de loisirs, etc.) aux débats et aux actions, offrir une formation aux enseignants, s'accorder sur des exigences communes en matière de règles de comportement, lutter contre la violence verbale et développer le savoir-être.

Les services de l'Office de la jeunesse agissent dans un espace entre la famille et l'école ; ils interviennent auprès des enfants et des jeunes soit de manière préventive ou dissuasive, soit de manière « curative », notamment dans les domaines de la promotion du bien-être et de l'éducation à la santé, de la lutte contre la marginalisation et l'exclusion, de la promotion du civisme et de la citoyenneté.

Les centres de loisirs et maisons de quartier rattachés à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) ont pour but de maintenir ou de renforcer les liens sociaux au niveau local par une action éducative destinée aux enfants et aux jeunes, ainsi que par une action associative et socioculturelle concernant toutes les populations du quartier ou de la commune.

Le Groupe de liaison prévention jeunesse (GPLJ) a été créé en 1994. Il est constitué d'organismes publics et privés actifs dans les secteurs de la santé, du social, des toxico-dépendances, de l'intervention éducative et communautaire, de l'animation socioculturelle, de la police, de l'aide contre le SIDA, contre le tabagisme et l'alcoolisme, qui s'efforcent de coordonner leurs actions ou d'agir en synergie sur le terrain.

Un consensus existe sans doute parmi ces intervenants pour dire qu'à travers toutes les actions de terrain, on cherche globalement à atteindre cinq objectifs majeurs : promotion de la qualité de vie, prévention de la violence, dissuasion d'agir ou de réagir par des moyens violents, répression des faits de violence, prise en charge des enfants et des jeunes réprimés pour des faits de violence.

Recommandations

La violence est une construction sociale qui implique divers acteurs ou partenaires. Elle n'est jamais réductible à une cause unique, c'est pourquoi sa prévention et son traitement nécessitent des mesures diversifiées qui doivent s'inscrire dans six registres principaux : le scolaire, le social, la santé, le juridico-policiers, le logement et l'emploi. Les auteurs recommandent notamment :

- **la création**, dans les communes ou les quartiers, de groupes de liaison entre professionnels et organismes locaux concernés par la prévention et le traitement de la violence (autorités politiques, police, enseignants, travailleurs sociaux, etc.) afin de faciliter et de développer des actions en partenariat avec des définitions précises de responsabilités et un partage clair des tâches ;

- **de favoriser** à l'école et dans les lieux de formation la construction d'un rapport démocratique à la loi et aux règles du « vivre ensemble » ;
- **l'enregistrement** systématique des faits de violence dans les établissements d'enseignement à des fins d'analyse et d'élaboration d'actions appropriées ;
- **de mobiliser** diverses ressources et compétences, en particulier au niveau de l'emploi, pour aider les jeunes qui se trouvent en difficulté à la fin de la scolarité obligatoire ;
- **de meilleures prise en compte** et analyse des relations entre type d'urbanisation, politique du logement et problèmes de précarité de certaines populations.



Un cliché pris dans une école aux États-Unis : « Respectez-vous vous-même, respectez autrui, respectez votre école »

Pour commander ce rapport :

*SRED
12 Quai du Rhône
1205 Genève
Suisse
Tél. : 41 22 327 57 11*

Guide pour l'équipement en installations scientifiques des établissements scolaires, établi par la NSTA

Par James T. Biehle, LaMoine L. Motz et Sandra S. West
Publié par la National Science Teachers Association,
Arlington, Virginie, États-Unis
Mars 1999, 100 pages, ISBN 0-87355-174-5,
69.95 USD

Présentation par Edwyn James

Ce *Guide*, enrichi d'une bonne centaine de photographies-couleur et de graphiques, a pu être réalisé grâce à la collaboration fort précieuse des spécialistes de la *National Science Teachers Association* et de ses adhérents. Il sera d'un très grand intérêt aussi bien pour les établissements scolaires qui s'équipent de nouveaux laboratoires de sciences que pour ceux qui rénovent leurs locaux et se dotent des installations les plus récentes. Passant en revue tous les facteurs à prendre en considération, le *Guide* constitue un recueil d'informations et de conseils pouvant être utiles à chaque étape du processus de conception et d'aménagement, y compris sur les questions de délais à prévoir et les conséquences budgétaires. Les listes de contrôle – qui répertorient des points tels que les dimensions critiques, les services et installations, l'équipement et le coût – comprennent des principes adaptables à de nombreux pays.

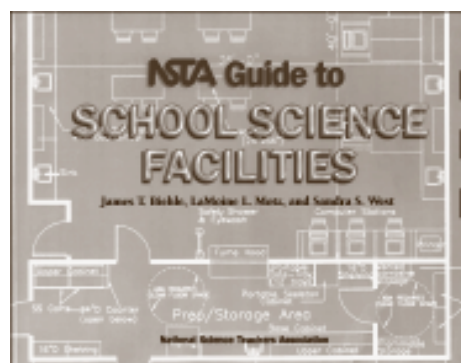
Comme le *Guide* le précise lui-même, il sera utile aux enseignants et aux architectes, et de fait à tous ceux qui souhaitent et entendent préconiser une amélioration des équipements scientifiques. Il tient compte, dans sa conception, des normes nationales en matière d'enseignement scientifique¹, qui prévoient notamment de mettre davantage l'accent sur la compréhension par la recherche, et attire donc l'attention voulue sur la nécessité d'élargir les espaces de rangement et d'accroître la souplesse des aménagements. Le *Guide* décrit utilement les conséquences que ces normes impliquent pour les différents niveaux d'enseignement : primaire et secondaire du premier et second cycle. D'autres sections portent sur des facteurs concernant les sols, les murs et les plafonds, les raisons justifiant l'adoption de panneaux solaires et l'utilisation rationnelle des équipements extérieurs.

À propos des aménagements à aires variables, se prêtant à l'enseignement collégial, le *Guide* signale à juste titre qu'il est coûteux de retransformer ensuite ces espaces en unités plus petites, mais ces questions ayant été débattues il y a plus de trente ans, le *Guide* n'apporte aucune solution à cet égard. S'il est admis dans cet ouvrage que les nouveaux équipements doivent prévoir de multiples sites d'accès à l'Internet et au monde extérieur, les conséquences qui en découlent ne sont pas développées. L'espace scientifique de l'école de demain devra peut-être posséder un éventail plus large de salles et d'aires de travail. L'accent étant mis désormais sur l'apprentissage individuel, il faudra peut-

être mettre en place des stations de travail sur ordinateur ainsi que des installations s'adaptant commodément au travail en petits groupes et disponibles à la demande. Cela n'exclut pas pour autant les espaces nécessaires aux cours magistraux ou aux démonstrations se déroulant devant un large auditoire, mais ces questions ne sont pas abordées.

À certains égards, ce *Guide* est plus un témoignage des préoccupations sociales actuelles aux États-Unis qu'une recherche de ce que pourraient être les objectifs futurs de l'enseignement scientifique et les types de laboratoire les mieux à même de servir ces objectifs. Les aspirations, louables, relatives à la sécurité et à l'égalité d'accès des élèves/étudiants handicapés ou à mobilité réduite sont examinées dans le détail. Il est en effet longuement question dans le *Guide* de la nécessité de permettre l'accès des personnes en fauteuil roulant et de prévoir des stations de travail compatibles, des commandes automatiques exigeant un minimum d'efforts, des douches et des lave-œil parmi les équipements de premier secours, et une assistance pour les élèves aveugles ou malentendants. La partie consacrée au respect des obligations légales et à la réduction des litiges est aussi importante que celle qui définit les tendances actuelles et l'orientation future de l'enseignement scientifique.

Ce *Guide* est le fruit d'un travail de longue haleine auquel ont successivement participé plusieurs équipes au cours d'une période de onze ans. Après une si longue période de gestation, on aurait pu espérer un ouvrage un peu plus novateur, conforme à l'idée que « l'amélioration des programmes d'enseignement dicte le processus d'aménagement », mais en l'occurrence les conséquences pédagogiques de cette aspiration restent à examiner.



Pour passer commande :
Publications Sales
National Science Teachers Association
1840 Wilson Boulevard
Arlington, VA 22201
États-Unis
Tél. : 1 800 722-6782
Télécopie : 1 703 522-6091

1. National Research Council, National Academy of Sciences (1996), *National Science Education Standards*, Washington, DC : National Academy Press.

COMMANDES

Si vous n'êtes pas encore abonné(e) à **PEB Échanges** et désirez l'être, veuillez remplir le bon de commande ci-dessous et le renvoyer à l'une des adresses suivantes :

Belgique

Jean de Lannoy
Avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles
Tél. : 32 (0)2 538 51 69
Télécopie : 32 (0)2 538 08 41
Adresse électronique : jean.de.lannoy@infoboard.be

Canada

Renouf Publishing Company Ltd.
5369 Canotek Road
Ottawa, ON K1J 9J3
Tél. : 1 613 745 2665
Télécopie : 1 613 745 7660
Adresse électronique : order.dept@renouf.books.com

Espagne

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tél. : 34 91 431 33 99
Télécopie : 34 91 575 39 98
Adresse électronique : libreria@mundiprensa.es

Italie

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze
Tél. : 39 (0)55 64 54 15
Télécopie : 39 (0)55 64 12 57
Adresse électronique : licosa@ftbcc.it

Pays-Bas

SDU Uitgeversexterne Fondsen
Postbus 20014, 2500 EA's-Gravenhage
Tél. : 31 (0)70 37 89 880
Télécopie : 31 (0)70 37 89 773

Portugal

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74, Apart. 2681
1200 Lisboa
Tél. : 351 (0)1 347 49 82/85
Télécopie : 351 (0)1 347 02 64

République tchèque

USIS - NIS prodejna
Havelkova 22, 130 00 Prague 3
Tél. : 420 (0)2 2433 0907
Télécopie : 420 (0)2 2422 9433
Adresse électronique : nkposp@dec.nis.cz

Suisse

Maditec S.A.
Chemin des Palettes 4
1020 Renens/Lausanne
Tél. : 41 (0)21 635 08 65
Télécopie : 41 (0)21 635 07 80
Adresse électronique : maditec@bluewin.ch
Dynapresse (Agence d'abonnements)
38 avenue Vibert, 1227 Carouge
Tél. : 41 (0)22 308 08 70
Télécopie : 41 (0)22 308 08 59

Allemagne et tout autre pays

DVG mbH (OCDE)
Birkenmaarstrasse 8
D-53340 Meckenheim, Allemagne
Tél. : 49 (0)2225 926166
Télécopie : 49 (0)2225 926169
Adresse électronique : oecd@dvgs.dsb.net
Site Internet : <http://www.oecd.org>

PEB Échanges, les Éditions de l'OCDE, imprimé en France.

Je désire souscrire un abonnement à *PEB Échanges* (88 00 00 2 P)

Prix de l'abonnement en 2000 (3 numéros) : 290 FRF, 55 USD, 95 DEM, 31 GBP, 5900 JPY

Nom : _____

Adresse : _____

Chèque ou mandat ci-joint.

Carte Bleue/VISA n° : _____

Mastercard n° : _____

Eurocard n° : _____

Date d'expiration : _____

Signature: _____

L'AGENDA DU PEB

Mars

30 – L'OCDE et l'Institut de la Banque mondiale organiseront conjointement une réunion sur les fonctions inter-administratives dans la prestation des systèmes éducatifs à Paris. Correspondant : Ian Whitman, OCDE.

Tél. : 33 (0)1 45 24 92 99 ; télécopie : 33 (0)1 42 24 90 98 ;
ian.whitman@oecd.org

Mai

21-26 – Le Groupe de travail de l'Union internationale des architectes sur les espaces éducatifs et culturels organise un séminaire international à Jérusalem. Correspondant : Yannis Michail, Grèce.

Tél. : 30 1 323 57 79 ; télécopie : 30 1 322 28 32.

Septembre

11-13 – La Conférence générale du Programme de l'OCDE sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur (IMHE) intitulée « Esprit d'entreprise et université : quel avenir ? Les établissements face aux défis mondiaux » aura lieu à Paris. Pour obtenir le programme et la fiche d'inscription ou pour soumettre une présentation, consulter : www.oecd.org/els/edu/imhe/

Contact : Monique Collin, OCDE.

Tél. : 33 (0)1 45 24 92 24, télécopie : 33 (0)1 42 24 02 11 ;
monique.collin@oecd.org

17-21 – LETA2000 aura lieu à Adélaïde, en Australie du Sud. Cette conférence aura pour principal thème : « Vers une société apprenante – faire de la formation tout au long de la vie une réalité pour tous » et portera plus particulièrement sur les milieux bâtis utilisés pour la formation et sur les applications des nouvelles technologies de l'information et des communications. Plusieurs aspects retiendront tout spécialement l'attention : le rôle de la bibliothèque et du centre de formation ouverts à la collectivité (l'analyse s'appuiera sur les conclusions de la conférence du PEB à Lisbonne, voir page 9) ; l'examen de quatre études de cas sur l'évolution des collectivités au XXI^e siècle ; la préservation des compétences professionnelles grâce à l'utilisation des TIC ; et des cas exemplaires de services de formation en ligne. Correspondant : LETA2000, PO Box 510, Magill, Australie du Sud 5072.

Télécopie : 61 8 8379 1023 ; leta2000@camtech.net.au

18-19 – L'IMHE organisera à Paris un séminaire sur la gestion et le financement des musées des universités. Correspondant : Jan Karlsson, OCDE.

Tél. : 33 (0)1 45 24 92 01 ; télécopie : 33 (0)1 42 24 02 11 ;
jan.karlsson@oecd.org

Octobre

30 octobre – 7 novembre – L'IMHE organisera des visites dans des universités relativement récentes implantées en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni à l'intention de responsables de la gestion d'établissements d'enseignement supérieur. Ces visites porteront sur les enjeux et les possibilités s'offrant aux établissements relativement récents et seront l'occasion d'examiner la mission, les objectifs stratégiques et les problèmes actuels de ces établissements, eu égard en particulier au financement, à la gestion, à l'internationalisation et à la recherche. Correspondant : Jan Karlsson, OCDE.

Tél. : 33 (0)1 45 24 92 01 ; télécopie : 33 (0)1 42 24 02 11 ;
jan.karlsson@oecd.org

Novembre

7-10 – Le *Committee on Architecture for Education* (CAE) de l'*American Institute of Architects* organise à Amsterdam, aux Pays-Bas, une conférence et une exposition sur le thème « De nouveaux environnements pédagogiques ». Cette manifestation sera parrainée conjointement par le *Horizon College* et STARO avec l'aide du PEB et du CEFPI. Consulter www.e-architect.com/pia/cae Correspondant : Ellen Czaplewski, CAE, États-Unis.

Tél. : 1 202 626 7453 ; télécopie : 1 202 626 7399.

PEB ÉCHANGES

La revue du Programme
de l'OCDE pour
la construction et l'équipement
de l'éducation

OCDE/PEB
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16, France
Tél. : 33 (0)1 45 24 92 60
Télécopie : 33 (0)1 42 24 02 11

<http://www.oecd.org/els/edu/peb/>

Adresse électronique :
richard.yelland@oecd.org

Richard Yelland
Responsable du Programme



© OCDE
(88 2000 39 2 P)

ISBN 92-64-27574-6

Abonnement 2000 (3 numéros) :
290 FRF 55 USD 95 DEM
31 GBP 5 900 JPY

ISSN 1018-9319

(Prix au numéro : FRF 120)

ORGANISATION
DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

OCDE

